Rapport Annuel 2013

BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG

1856

La version française de ce rapport se limite au rapport de gestion et aux principales notes aux comptes consolidés du groupe BIL et aux comptes annuels de la maison mère. L'intégralité des notes aux comptes est disponible dans la version anglaise.

Rapport Annuel 2013

Rapport de gestion consolidé 5

Comptes consolidés 33

Comptes annuels de la maison mère 79

Rapport de gestion consolidé

Gouvernance d'entreprise 6

Activités et résultat

1. Faits marquants de 2013 et début 2014 8
2. Segmentation des métiers 10
3. Résultat et bilan consolidés 10
4. Mouvements de capital 14
5. Évolution du capital social 14
6. Evénements postérieurs à la clôture 15
7. Perspectives / Stratégies 15

Gestion des risques

1. Introduction 16
2. Missions, organisation et gouvernance de la gestion des risques 18
3. Risque de crédit 21
4. Risque de marché et gestion de bilan (ALM) 24
5. Risque opérationnel 27
6. Adéquation des fonds propres réglementaires – Pilier 1 29
7. Adéquation interne des fonds propres – Pilier 2 29

Gouvernance d'entreprise (au 1er janvier 2014)

Conseil d'administration

Président

Frank Wagener

Vice-président

George Nasra	CEO, Precision Capital SA

Membres

François Pauly	Administrateur délégué, Banque Internationale à Luxembourg SA
Robert Glaesener	CEO, Trendiction SA
Sarah Khabirpour	(jusqu'au 1er mars 2014) Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances
Jacques Lanners	CEO, Ceratizit SA
François Moes	Administrateur
Etienne Reuter	Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances
Jacquot Schwertzer	CEO, Energus SA
Michel Scharff	Représentant du personnel, BIL
Serge Schimoff	Représentant du personnel, BIL
Donny Wagner	Représentant du personnel, BIL
Fernand Welschbillig	Représentant du personnel, BIL

Comité de stratégie

Président	*Membres*
George Nasra	Sarah Khabirpour (jusqu'au 1er mars 2014)
	Frank Wagener

Comité d'audit et de compliance

Président	*Membres*
Frank Wagener	Robert Glaesener
	Etienne Reuter

Comité des risques

Président	*Membres*
François Moes	George Nasra
	Frank Wagener

Comité des rémunérations et des nominations

Président	*Membres*
Jacques Lanners	George Nasra
	Etienne Reuter

Comité de direction

Président

François Pauly

Vice-président

Pierre Malevez	Finance and Risks

Membres

Thierry Delroisse	Chief Operations Officer
Adrian Leuenberger	Wealth and Investment Management
Marcel Leyers	Corporate and Institutional Banking
Claude Schon	Treasury and Financial Markets
Christian Strasser	Retail Banking

Inspection générale

Pia Haas

Secrétariat général et légal

Carole Wintersdorff

Activités et résultat

1. Faits marquants de 2013 et début 2014

En octobre 2012, Precision Capital et le Grand-Duché de Luxembourg sont devenus les actionnaires de référence de la Banque Internationale à Luxembourg SA (ci-après, la «BIL»), qui a ainsi retrouvé son indépendance.

En avril 2013, la BIL a lancé le programme «BIL is Back» dont l'objectif à moyen terme est de consolider la BIL dans sa position d'acteur de premier rang tant sur le marché luxembourgeois que sur les marchés internationaux ciblés. Comme en témoignent les bons résultats financiers 2013 et l'évolution robuste des franchises commerciales dans un environnement macroéconomique difficile, les objectifs du programme «BIL is Back» ont été atteints voire dépassés dans plusieurs domaines.

Dans le cadre de son plan de croissance stratégique pour 2013-2015, la BIL a poursuivi ses ambitions de développement commercial et d'expansion géographique.

- Le 28 juin 2013, la BIL a créé sa propre société de gestion, BIL Manage Invest (BMI) au vu des exigences de la Directive européenne sur les gestionnaires de fonds alternatifs (directive AIFM).
- Fin juin 2013, compte tenu du caractère non stratégique de ces activités, la BIL a cédé son activité opérationnelle dans BIL Finance en France. La société actuelle a été renommée «Société du 25 juillet 2013» et sera liquidée.
- En août 2013, la BIL a ouvert une succursale à Bruxelles à destination des clients de la banque privée ainsi que des conseillers financiers indépendants et «family offices». Au 31 décembre 2013, la franchise commerciale de BIL Belgique a atteint un niveau encourageant après seulement quelques mois d'activité.
- En septembre 2013, la BIL a mis sur pied une activité de «multi-family office», sous la dénomination Belair House. La société a obtenu l'agrément ministériel le 17 février 2014. L'objectif de Belair House est d'améliorer l'offre de service de la BIL pour les particuliers et les familles fortunées.
- Depuis la fin de l'année 2013, la BIL prépare le transfert des activités de BIL Bahreïn vers une succursale en voie de constitution à Dubaï. La BIL a l'intention de concentrer et de renforcer sa présence dans la région du Golfe et du Moyen-Orient par la succursale à Dubaï et de fermer celle à Bahrein au cours du premier semestre 2014. La nouvelle succursale à Dubaï sera en principe opérationnelle d'ici la fin du premier semestre 2014.
- Fin novembre 2013, IBM a pris le contrôle de Associated Dexia Technology Services (ADTS) qui a été renommée Innovative Solutions for Finance (IS4F). La société est en charge de la gestion d'infrastructures IT pour divers clients, dont la BIL. En tant qu'actionnaire historique d'ADTS, la BIL reste cliente de la nouvelle société. Le changement de propriétaire d'ADTS rompt ainsi le dernier lien opérationnel entre la BIL et son ancien actionnaire.
- Le 18 décembre 2013, la BIL a transféré les activités de sa filiale danoise vers la succursale nouvellement créée au Danemark. La filiale danoise a été renommée «Selskabet af 18 December 2013 A/S» et continuera d'exister jusqu'à la résolution du dossier en cours au Danemark suite à une manipulation de marché EBH Bank par d'anciens employés de la filiale danoise, affaire remontant à 2008.
- Le 6 février 2014, la BIL a été élue meilleure banque locale privée au Luxembourg et meilleure banque privée du pays pour les clients «super affluent» (avec des actifs de USD 500 000 à USD 1 million) décernée par la publication spécialisée Euromoney.

Afin de répondre le plus efficacement possible aux exigences et aux attentes des clients, la BIL a réalisé une série de projets importants au cours des douze derniers mois.

- En 2013, plusieurs agences au Luxembourg (Esch, Echternach, Findel et Dudelange) ont fait peau neuve pour offrir plus de modernité, de confort et de convivialité à ses clients. Dans ce contexte, la BIL a dévoilé la nouvelle conception et l'agencement de la nouvelle agence du siège, Indépendance, le 16 décembre 2013.
- Depuis mai 2013, la BIL propose des rendez-vous jusqu'à 19h00 aux clients qui peuvent désormais librement utiliser l'accès internet Wi-Fi dans toutes les agences. De plus, la clientèle peut profiter du réseau Servibank+, disponible 24h/24 et 7j/7, permettant des opérations de retraits et de dépôts de billets.
- La BIL continue de développer les applications web et mobile afin d'offrir plus de sécurité et de facilité dans la réalisation des opérations bancaires. En terme de volumes, l'année 2013 a vu une croissance des opérations de près de 10% via les différents canaux de distribution électroniques qu'offre la BIL (BILnet, BILnet Mobile, Quick Banking, Multiline, ATM). En complément, la BIL a décidé fin 2013 d'adopter la solution Digicash®, une solution de paiement via mobile dont le lancement est intervenu fin mars 2014.
- Les campagnes de la nouvelle offre «Wealth Management», le déploiement du nouveau site internet de la banque privée, les campagnes menées auprès de la clientèle locale portugaise, la transparence en terme de tarification, le nouveau programme pour les jeunes clients («Billy») et la 15ème Conférence «Repères», parmi beaucoup d'autres initiatives, ont démontré la forte présence de la BIL dans le marché et les médias en 2013.
- Depuis plus d'une année, la BIL propose de nouveaux services en lien notamment avec les nouvelles réglementations sur les contrats standardisés de produits dérivés de gré à gré (EMIR) et l'harmonisation des moyens de paiements en Euro (SEPA).

- Le savoir-faire de la salle des marchés de la BIL, avec une expérience de plus de 50 ans dans le domaine des emprunts obligataires, a été confirmé par le rôle d'agent payeur principal du premier emprunt obligataire du Luxembourg de 750 millions, lancé par l'intermédiaire de LuxCSD, détenu conjointement par la Banque Centrale du Luxembourg et Clearstream International. Pour le deuxième emprunt du Grand-Duché en 2013, la BIL exercait la fonction d'agent d'admission (« Listing Agent ») à la Bourse du Luxembourg.
- À la suite des annonces du gouvernement luxembourgeois en matière d'échange automatique d'informations avec les autorités fiscales étrangères à partir de 2015, la BIL se prépare tout en offrant des solutions adaptées aux besoins de la clientèle concernée. Les diverses initiatives décrites ci-dessus témoignent également de l'engagement de la BIL d'atténuer l'impact de l'annonce de l'échange automatique d'informations en 2014 et au-delà au niveau des avoirs sous gestion, sachant que l'effet en 2013 a été très limité. Certaines catégories de clients en provenance de pays tels que la Belgique ont commencé à retirer leurs actifs du Luxembourg dans le cadre de leur participation aux programmes de régularisation fiscale dans leur pays d'origine. L'objectif de la BIL est de transférer une partie des clients belges vers sa succursale en Belgique.

En 2013, la BIL a débuté l'implémentation des circulaires émises par le régulateur financier luxembourgeois, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), en particulier les circulaires 12/552, 13/555 et 13/653.

- Circulaire 13/555 : cette circulaire a été notifiée par le Conseil d'administration de l'AGDL (Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg) pour introduire une vue unique client « SCV » (Single Customer View). Les banques sont dans l'obligation d'établir et de maintenir un système permettant la création d'un fichier SCV pour n'importe quel client, disponible à tout moment et dans les trois jours suivant la demande. Chaque établissement bancaire luxembourgeois est membre de l'AGDL et devait disposer d'un système de SCV au plus tard le 31 décembre 2013. Le fichier SCV est destiné à fournir un aperçu global, unique et cohérent des dépôts auprès d'établissements de crédit luxembourgeois couverts par le système de garantie des dépôts de l'AGDL.
- Circulaire 12/552, modifiée par la circulaire 13/653 et complétée par la procédure émise par la CSSF « Prudential approval process for holders of key functions in credit institutions and investment firms », publiée le 14 février 2014 : la circulaire CSSF 12/552 (suivie par la circulaire 13/653 et la procédure de la CSSF décrite ci-dessus) relative à l'administration centrale, à la gouvernance interne et à la gestion des risques, s'applique à tous les établissements de crédit luxembourgeois, aux entreprises d'investissement et aux succursales luxembourgeoises d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement établis en dehors de l'Espace Economique Européen. Ces règlements mettent en œuvre les lignes directrices émises par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle en vue de renforcer la gouvernance des institutions financières européennes suite à la crise financière de 2008. En outre, ces circulaires ainsi que la procédure émises par la CSSF s'intègrent dans le cadre réglementaire luxembourgeois de la gestion des risques crédit (en particulier les prêts hypothécaires résidentiels aux particuliers) et de la banque privée. Les circulaires 12/552 et 13/653 abrogent et remplacent les circulaires IML 95/120, 96/126 et 98/143 ; CSSF 04/155, 05/178 et 10/466. La gouvernance requise par la circulaire 12/552 est construite sur un modèle de contrôle qui repose sur trois points : (1) la direction autorisée et le contrôle interne, (2) la compliance et la gestion des risques, et (3) l'audit interne. Un certain nombre de procédures et de méthodes ont été adoptées par le Comité de direction de la BIL dans le cadre de la mise en œuvre de cette circulaire, y compris les règles en terme d'externalisation, le manuel comptable, la politique de risque du groupe BIL, la charte de gouvernance des filiales et succursales (y compris un charte de gouvernance au sein de chaque filiale ou succursale opérationnelle), et une politique formalisant le cadre juridique et réglementaire sous la supervision du département compliance au sein de la BIL. La BIL est en voie de terminer l'implémentation de ces procédures, y compris le risque en terme de prix de transfert, et prévoit une mise en œuvre complète d'ici fin avril 2014.

Les activités de banque de détail, de banque des entreprises et de banque privée ont également montré de solides performances en 2013 :

- Les dettes envers la clientèle progressent de 8,2% pour atteindre 12,5 milliards (11,5 milliards fin 2012) essentiellement au niveau de BIL Luxembourg (12,2 milliards contre 11,3 milliards fin 2012).
- Les avoirs de la clientèle (bilan et hors bilan) diminuent légèrement de 0,7% à 28,8 milliards, contre 29 milliards fin 2012 à périmètre constant[1]. Cette évolution provient d'une baisse des nouveaux flux d'entrée nets pour 182 millions et d'un effet de marché négatif de 22 millions. Il est à noter que les avoirs de la clientèle ont progressé de 244 millions au cours du second semestre 2013. Les annonces en matière d'échange automatique d'informations n'ont pas eu de répercussion significative en 2013.
- Les créances envers la clientèle affichent une évolution robuste de 5,3% pour un total de 10,1 milliards comparé à 9,6 milliards fin 2012. La BIL confirme à nouveau son soutien à l'économie luxembourgeoise, notamment aux entreprises et aux particuliers.

Dans le cadre de leur revue annuelle, les agences de notation Fitch Ratings (6 novembre 2013) et Standard & Poor's (20 novembre 2013) ont annoncé le maintien de leurs notes sur la dette à long terme de la BIL à « A- ». Fitch Ratings a relevé la notation du rating « stand-alone » d'un cran (bbb à bbb+) signe de la reconnaissance des efforts accomplis. Le 26 mars 2014, Fitch Ratings a révisé la perspective de 18 banques commerciales de l'Union Européenne (incluant la BIL) de Stable à Négative. Les révisions de cette perspective s'inscrivent dans le cadre d'une revue plus large portant sur le soutien public offert aux banques.

[1] Avoirs de la clientèle 2012 de 29,9 milliards retraité de la sortie d'un client institutionnel début 2013 pour 979 millions.

2. Segmentation des métiers

En 2013, la BIL a maintenu sa segmentation des métiers comme suit :

- **Retail, Corporate and Private Banking :** à savoir la banque de détail, la banque des entreprises et la banque privée.
- **Treasury and Financial Markets :** organisés autour de quatre départements : la trésorerie, le portefeuille d'investissement, Assets and Liabilities Management (ALM) et les marchés de capitaux. Ces départements sont complétés par des lignes dédiées en support des activités commerciales.
- **Group Center :** qui inclut principalement les dividendes de participations non consolidées de la BIL, les revenus générés par le réinvestissement des capitaux propres, les résultats de nos entités non opérationnelles, les résultats 2013 liés au programme « Liability Management Exercice » et certains types de coûts non imputables aux métiers.

2012, année de transition, a été marquée par des activités qui ne rentrent plus dans la stratégie de la BIL développée avec ses nouveaux actionnaires. Afin de faciliter la comparaison avec le périmètre actuel de la BIL, la contribution 2012 de ces activités non stratégiques est isolée sous « Non-core ». Pour rappel, le compte de résultat 2012 a été significativement impacté par la vente des expositions sur le Portugal, l'impact négatif suite à la conversion de change en euro des pertes réalisées fin 2011 découlant de la vente du portefeuille « Legacy » et les dividendes reçus de Dexia Asset Management.

3. Résultat et bilan consolidés

PRÉLIMINAIRE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BIL pour l'exercice 2013 sont préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards (IFRS), adoptées par l'Union Européenne. Les principes et règles comptables sont présentés dans la Note 1 relative aux comptes consolidés. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euro (EUR).

La BIL (maison mère) comprend au 31 décembre 2013, le siège social à Luxembourg et quatre succursales situées à Singapour, Bahreïn, Belgique et Danemark comme décrit dans la Note 2 des comptes annuels de la maison mère. Le poids des succursales à fin décembre 2013 s'établit à 163 millions en terme de bilan, 13 millions de bénéfice net et 71 salariés.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – VUE GLOBALE

(en millions d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Revenus	**360**	**504**
Coûts	(331)	(341)
Résultat brut d'exploitation	**29**	**163**
Coût du risque et provisions pour litiges	(7)	(24)
Résultat avant impôts	**22**	**139**
Charge d'impôts	8	(26)
Résultat net	**30**	**113**

En 2013, le résultat net du groupe BIL s'établit à 113 millions, une évolution très significative de 83 millions comparée au 31 décembre 2012, soit +275%.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ («NON-CORE» LIMITÉ À 2012)

(en millions d'EUR)	31/12/12			31/12/13	Évolution versus
	Total	Non-core	Core		Core 2012
Revenus	**360**	**(60)**	**420**	**504**	**84**
Coûts	(331)	(6)	(325)	(341)	(16)
Résultat brut d'exploitation	**29**	**(66)**	**95**	**163**	**68**
Coût du risque et provisions pour litiges [1]	(7)	9	(16)	(24)	(7)
Résultat avant impôts [1]	**22**	**(56)**	**78**	**139**	**61**
Charge d'impôts	8	29	(21)	(26)	(5)
Résultat net	**30**	**(27)**	**57**	**113**	**56**

L'évolution du résultat net de 83 millions provient de la contribution négative des activités «Non-core» en 2012 [2] (-27 millions) et de la progression marquée des activités stratégiques par rapport à l'année précédente pour 56 millions (+98%).

CONTRIBUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR MÉTIER (HORS «NON-CORE» 2012)

(en millions d'EUR)	Retail, Corporate and Private Banking		Treasury and Financial Markets		Group Center		TOTAL	
	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13
Revenus	**391**	**422**	**(2)**	**41**	**30**	**42**	**420**	**504**
Coûts	(291)	(293)	(31)	(36)	(3)	(13)	(325)	(341)
Résultat brut d'exploitation	**100**	**129**	**(33)**	**6**	**27**	**29**	**95**	**163**
Coût du risque et provisions pour litiges	(17)	(23)	0	0	1	0	(16)	(24)
Résultat avant impôts	**83**	**105**	**(33)**	**6**	**28**	**28**	**78**	**139**
Charge d'impôts							(21)	(26)
Résultat net							**57**	**113**

[1] Écarts d'arrondi.

[2] Les revenus de -60 millions étaient principalement impactés par les moins-values suite à la vente des expositions sur le Portugal pour -56 millions, la conversion de change en euro des pertes réalisées fin 2011 pour -17 millions et les dividendes reçus de Dexia Asset Management pour +18 millions ; les coûts pour -6 millions étaient liés à BIL Finance et aux coûts engendrés par la revue stratégique de la BIL ; le coût du risque de 9 millions attribuable notamment à la reprise de provision relative au dossier «Madoff» pour 11 millions.

Revenus

La croissance solide des revenus pour 84 millions (+20%) est portée par l'ensemble des activités et confirme les performances déjà observées au cours du premier semestre 2013.

Les revenus des activités «Retail, Corporate and Private Banking» atteignent 422 millions fin 2013, soit une croissance de 31 millions comparée à 2012 (8%) dans un environnement macro-économique difficile. Depuis la signature du protocole d'accord contraignant du 20 décembre 2011, les avoirs de la clientèle ont augmenté de plus de 9% (+2,4 milliards) principalement au niveau des activités de banque des entreprises et de banque privée. En moyenne, les avoirs de la clientèle croissent de 1,7 milliard par rapport à l'encours moyen de 2012, principalement au Luxembourg. Cette performance explique l'origine de la hausse des commissions de l'ordre de 19 millions, essentiellement au niveau de la banque privée. Les revenus d'intérêts en 2013 progressent également de 14 millions soutenue par une augmentation des encours de crédits hypothécaires et d'investissements au niveau de la banque des entreprises et de la banque des particuliers.

Les revenus des activités de «Treasury and Financial Markets» s'établissent à 41 millions, en forte hausse de 43 millions par rapport à 2012. 2012 était une année de transition pour les activités de marchés suite au transfert progressif du portefeuille «Legacy» et aux contraintes en terme de réinvestissement de l'excès de liquidité. Depuis la finalisation du rachat en octobre 2012, «Treasury and Financial Markets» a pu développer ces activités en lien avec le profil de risque défini avec les nouveaux actionnaires. L'encours en nominal du portefeuille obligataire s'établit à 4,6 milliards fin 2013 (+1,6 milliard en 2013) avec un niveau de revenus qui s'établit à 41 millions, soit +13 millions par rapport à 2012. La gestion active des expositions long terme a permis aux activités ALM de générer 21 millions de revenus additionnels. Les activités de trésorerie contribuent également à cette croissance de revenus à concurrence de 8,8 millions par la gestion dynamique de l'excès de liquidité de la BIL.

Les activités du «Group Center» ont généré 42 millions de revenus en 2013. Ce niveau de revenus a été influencé par le succès de l'exercice de gestion de la dette menée en 2013 (55 millions de revenus) atténué par le coût relatif à la vente des activités opérationnelles de BIL Finance (-6 millions) et l'ajustement du risque de crédit relatif à l'évaluation des passifs financiers à la juste valeur (-6 millions). La cession de la participation détenue dans Luxempart vers IB Finance a dégagé une plus-value de 54,7 millions au niveau de BIL SA mais cette transaction intragroupe n'impacte pas les comptes consolidés du groupe BIL.

Coûts

Les frais généraux s'établissent à 341 millions en 2013, en hausse de 5% par rapport à 2012, essentiellement au Luxembourg. La bonne maîtrise des coûts est restée une devise essentielle au sein de la BIL et a permis de contenir cette évolution malgré les projets ambitieux accomplis tout au long de l'année 2013. En 2012, la BIL a embauché de nouveaux employés afin de poursuivre ses activités en mode «stand-alone». Ces embauches, l'effet d'inflation pour l'ensemble du personnel et la décision de la BIL, fin 2013, de proposer des mesures d'accompagnement à la préretraite en 2014 expliquent environ 60% de cette augmentation. Depuis 2012, la BIL conduit avec succès l'implémentation du programme «BIL is Back» axé sur la réalisation des objectifs 2015. En 2013, la BIL a concrétisé plusieurs de ses initiatives avec l'aide de son personnel et le recours à des consultants externes pour procéder aux développements technologiques afin de soutenir ce programme. On notera parmi ces réalisations la transformation des agences, les développements des canaux de distribution (web mobile, cash «recyclers»), l'ouverture de la succursale à Bruxelles, le lancement de la filiale BMI, la poursuite des campagnes publicitaires, la mise en conformité avec les nouvelles réglementations (EMIR, SEPA, ...). Les frais de conseil, les charges informatiques (investissements et amortissements), les frais liés aux immeubles, les charges d'investissement relatives à Bruxelles et les frais administratifs représentent les 40% restant.

Les coûts relatifs aux métiers commerciaux et aux activités de marchés restent sous contrôle avec une croissance limitée à 2%. Group Center supporte les mesures de préretraite, les coûts prévisionnels induits par l'évaluation complète lancée par la Banque Centrale Européenne fin octobre 2013 (AQR, Stress Test, ...) et des coûts non imputables aux métiers. Malgré cette hausse de coûts, le coefficient d'exploitation (rapport entre les charges et les revenus) des activités commerciales s'apprécie en 2013 avec un ratio de 70% contre 74% en 2012.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 163 millions, en hausse de 68 millions par rapport à 2012 dont 29 millions en provenance des activités commerciales et 39 millions des activités de marchés.

Coût du risque et dépréciations

Au cours de l'année 2013, le groupe BIL a enregistré des provisions nettes de 24 millions. Le coût du risque intègre une revue approfondie des expositions en lien avec l'évaluation complète qui sera menée en 2014 par la Banque Centrale Européenne à travers l'exercice d'évaluation de la qualité des actifs (Asset Quality Review). Le rapport entre les prêts dépréciés et l'encours brut des prêts ne représente que 2,83% en 2013 contre 2,69% en 2012 et témoigne de la qualité des actifs. Le ratio de couverture[1] à 78,94% est en ligne avec la politique de prudence en matière de provisionnement.

[1] Rapport des provisions spécifiques et de l'encours brut des prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

Résultat net avant impôts

Le résultat net avant impôts s'établit à 139 millions comparé aux 78 millions fin 2012 (+61 millions, +78 %).

Impôts

La charge d'impôts 2013 de 26 millions correspond à la répartition du résultat imposable entre les différentes entités du groupe BIL dans des juridictions à taux d'imposition différents. Cette charge est influencée positivement par une reprise de provision fiscale à hauteur de 15 millions suite à l'approbation des autorités fiscales de Singapour pour l'utilisation de pertes fiscales reportées.

Résultat net

Le dynamisme de la BIL et les nombreuses initiatives stratégiques portées notamment par le programme «BIL is Back» ont contribué de façon significative au résultat net de 113 millions.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

(en milliards d'EUR)	31/12/12	31/12/13	Évolution
ACTIF	**21,3**	**19,7**	**-7,5 %**
Prêts et créances sur établissements de crédit	5,2	2,6	-50 %
Prêts et créances sur la clientèle	9,6	10,1	5 %
Prêts et titres disponibles à la vente	3,8	5,4	41 %
Valeur positive des produits dérivés	1,7	0,7	-60 %
Autres actifs	1,0	0,9	-6 %
PASSIF	**21,3**	**19,7**	**-7,5 %**
Dettes envers les établissements de crédit	2,6	1,7	-33 %
Dettes envers la clientèle	11,5	12,5	8 %
Valeur négative des produits dérivés	1,6	0,8	-50 %
Dettes représentées par un titre	3,3	2,7	-18 %
Dettes subordonnées	0,8	0,4	-44 %
Autres passifs	0,5	0,4	-9 %
Fonds propres	1,1	1,2	6 %

Au cours de l'exercice 2013, la taille du bilan a diminué de 1,6 milliard (-7,5 %). Cette évolution s'explique principalement par une diminution significative du portefeuille de dérivés de la BIL avec comme conséquences une réduction de la juste valeur des dérivés et du collatéral sous-jacent.

En 2012, la BIL a transféré l'entièreté du portefeuille «Legacy» vers Dexia Crédit Local (DCL). Historiquement, ce portefeuille obligataire a été couvert contre le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt. Lors de chaque transfert, l'opération de couverture initiale avec une contrepartie externe a été reflétée par un swap miroir conclu avec DCL. Depuis début 2013, la BIL a travaillé avec les contreparties externes pour transférer ces opérations de couverture directement vers DCL. La BIL a ainsi réduit son encours de portefeuille de swaps d'un montant nominal de 2,3 milliards et d'un montant équivalent pour les swaps miroirs.

La diminution totale de la taille du portefeuille de swaps de 4,6 milliards explique la baisse de la «Valeur des produits dérivés[1]» inscrite à l'actif et au passif du bilan ainsi que d'une diminution de l'ordre de 700 millions du collatéral reçu et posté.

[1] Les variations à l'actif et au passif ne sont pas symétriques dans la mesure où la BIL a recours aux swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux du portefeuille obligataire et du programme d'émissions EMTN..

Évolution de l'actif

Les « Prêts et créances sur la clientèle » progressent de 508 millions (+5,3 %). La BIL a continué de développer les financements des activités banque de détail et banque des entreprises principalement au Luxembourg. En 2013, l'encours des crédits hypothécaires progresse de 163 millions (+5,3 %) et les crédits d'investissement de 343 millions (+8 %).

Les « Prêts et titres disponibles à la vente » atteignent 5,4 milliards (+41 %), évolution induite par les nouveaux investissements obligataires de 1,6 milliard en 2013. Le nouveau portefeuille obligataire s'élève à 4,6 milliards à fin décembre 2013. Il est composé d'actifs éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne et qualifiés comme réserves de liquidité sous Bâle III et la directive CRD IV. Ces actifs permettent à la BIL de largement respecter les exigences des ratios de liquidité (LCR et NSFR).

Les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ont baissé de 2,6 milliards en 2013 (-50 %). Cette évolution provient d'une part, de la baisse engendrée par le collatéral relatif aux produits dérivés et d'autre part, d'une diminution des dépôts auprès des banques centrales suisse et luxembourgeoise pour 2,1 milliards induite par les investissements 2013 dans le portefeuille obligataire et la hausse des crédits à la clientèle. La BIL reste très liquide à fin décembre 2013 ; au-delà de la liquidité formée par le portefeuille d'investissement, la BIL détient 1,2 milliard de dépôts auprès des banques centrales suisse et luxembourgeoise.

Évolution du passif

Les « Dettes envers les établissements de crédit » ont diminué de 840 millions (-33 %) induit principalement par la réduction du portefeuille de swaps et le besoin en terme de collatéral déposé par les contreparties.

Les « Dettes envers la clientèle » connaissent une très satisfaisante progression de 8,2 % à 12,5 milliards en 2013 dont 12,2 milliards à Luxembourg. Dans un environnement de marché restant incertain lié notamment à la situation économique et à la volatilité des marchés, les clients ont privilégié le maintien d'une partie de leurs avoirs en dépôts, principalement en compte courant et en compte épargne. Grâce à ce niveau de dépôts élevé, le ratio des prêts par rapport aux dépôts reste parmi les meilleurs de la zone « Bénélux » en 2013 avec 81 %.

Les « Dettes représentées par un titre » correspondant aux émissions de notre programme EMTN (MTN institutionnels et BSP clients[1]), diminuent de 608 millions (-18 %). Malgré des conditions de marché défavorables, la BIL a tout de même pu renouveler une part conséquente des échéances et n'a pas eu besoin de recourir à des émissions sur les marchés institutionnels compte tenu de sa très confortable situation de liquidité.

En 2013, la BIL a racheté une partie de ses dettes subordonnées Tier 2 et de son instrument de capital hybride ce qui a pour effet de réduire les « Dettes subordonnées » de 334 millions (-44 %).

Les « Fonds propres » progressent de 64 millions (+6 %). Cette évolution s'explique principalement par le bénéfice net enregistré en 2013 pour 113 millions, par une baisse des réserves de réévaluation pour 27 millions (119 millions comparé aux 147 millions fin 2012) et par l'affectation du résultat 2012 à hauteur de 22 millions (en net) vers le capital hybride de la BIL selon la clause de « loss participation » telle que définie dans le prospectus de cette émission.

4. Évolution du capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social de la BIL s'élève à 141 224 090, représenté par 2 017 487 parts sociales (pas de changement par rapport à 2012).

En 2013, la BIL détenait 970 parts sociales BIL, représentant une valeur de 1 455 000. Aucune part sociale n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice 2013.

5. Recherche et développement

Les produits et services sont continuellement adaptés afin de répondre au mieux aux besoins de la clientèle, tout en assurant l'adéquation des portefeuilles aux profils de risques individuels. La BIL poursuit ses recherches en terme de développement de produits d'épargne alternatifs qui combinent un faible profil de risque, un capital garanti à l'échéance et un rendement attractif. En 2013, la BIL a implémenté un plan de croissance stratégique pour 2013-2015 à travers son programme « BIL is Back » axé sur la qualité de service, une offre de produits et de solutions adaptées dans chacun des métiers de la BIL. Cette offre de produits et de solutions tient compte des réglementations et des implantations opérationnelles actuelles et futures de la BIL en Europe, au Moyen-Orient et en Asie.

[1] Medium Term Notes et BIL Structured Products.

6. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à souligner.

7. Perspectives / Stratégies

L'année 2013 a été riche en accomplissements pour la BIL.

Forte du soutien de ses actionnaires, Precision Capital et le Grand-Duché de Luxembourg, la BIL a pu se concentrer pleinement sur ses ambitions de croissance, de développement commercial et d'expansion géographique.

Pour confirmer et accentuer ce développement, le Conseil d'administration a arrêté le 13 décembre 2013 un budget ambitieux pour l'année 2014. Ce budget reflète à la fois les défis du métier de banque privée et l'environnement économique qui reste fragile, notamment en Europe.

La BIL continuera à accorder une importance toute particulière à l'excellence de ses produits et services « sur mesure ».

En offrant à sa clientèle des produits attractifs et adaptés à leurs besoins ainsi qu'un accompagnement lors des événements importants de leur vie, la BIL sera en mesure de se démarquer des concurrents et d'augmenter ses parts de marché.

En tant que banque systémique, la BIL continuera à jouer un rôle important, tant sur le plan national qu'au niveau des banques européennes. En effet, la BIL figure sur la liste des principales institutions bancaires selon la Banque Centrale Européenne (BCE) qui a annoncé que la doyenne des banques privées luxembourgeoises faisait l'objet d'une évaluation complète dans le cadre des travaux préparatoires au mécanisme de supervision unique (MSU).

Gestion des risques

1. Introduction

1.1 FAITS MARQUANTS

Tout au long de l'année 2013 et en ligne avec son mandat, le département de gestion des risques du groupe BIL a évolué en adéquation avec les activités de la Banque et de son profil de risque. D'une part, la Banque a poursuivi le développement de son cadre de gouvernance interne et de contrôle des risques initié en 2012 et, d'autre part, elle s'est restructurée pour être mieux à même de relever les défis internes et externes à venir.

Encadrement de l'appétit au risque

En 2013, le cadre d'appétit au risque de la BIL a été revu afin de soutenir au mieux les objectifs stratégiques de la Banque. L'appétit au risque exprime le niveau de risque maximum qu'une institution est prête à prendre dans le but d'atteindre ses objectifs commerciaux et stratégiques, compte tenu des attentes de ses principales parties prenantes (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de notation, clients, etc.).

En août 2013, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique d'appétit au risque, adaptée au « business model » et à la stratégie de la BIL, axée autour de cinq piliers : les fonds propres, la stabilité des revenus, la liquidité, la réputation et l'efficacité opérationnelle. Chaque pilier est doté d'objectifs propres à partir desquels sont formulés une série d'indicateurs qui peuvent aussi bien être macro que microéconomiques. Chacun de ces indicateurs est encadré par des limites et fait l'objet d'un suivi continu se matérialisant par la présentation régulière de rapports au Comité des Risques de la Banque.

Structure d'entreprise et profil de risque

Tout au long de l'année, la Banque s'est attelée au déploiement de sa stratégie « BIL is Back ». Celle-ci s'appuie sur le développement d'une large gamme de produits et de services mis à la disposition d'une clientèle variée, aussi bien luxembourgeoise qu'étrangère.

Pour atteindre cet objectif, la BIL a réalisé des investissements stratégiques pour optimiser la structure du Groupe et offrir des services efficaces :

- L'ouverture d'une succursale en Belgique au cours de l'été 2013 a nécessité d'importants efforts de la part de tous les départements de la Banque y compris le département de gestion des risques, qui a adapté ses procédures et directives. Bien que les principales fonctions quotidiennes liées à la gestion des risques soient assurées par le siège, la succursale a recruté son propre gestionnaire des risques.
- Pour BIL Manage Invest SA, le processus de gestion des risques répond aux exigences de la Directive de la Commission Européenne sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Alternative Investment Fund Managers Directive - AIFMD) et du règlement la complétant. La gestion des risques est encadrée par la politique de gestion des risques de BIL Manage Invest. Cette politique recense toutes les procédures nécessaires à la société de gestion pour évaluer et contrôler les risques auxquels les fonds d'investissement alternatifs qu'elle gère sont ou pourraient être exposés.

D'autres événements ont légèrement contribué à la modification du profil de risque de la Banque, qui reste relativement stable dans son ensemble. Ainsi, le portefeuille d'investissement de la Banque, utilisé non seulement comme une réserve d'actifs liquides nécessaire à la Banque pour satisfaire aux exigences de Bâle III en terme de ratio de liquidité (LCR - Liquidity Coverage Ratio) mais également comme source de revenus, s'est développé en 2013. Le portefeuille est principalement composé d'actifs de qualité supérieure ayant de faibles exigences en fonds propres (actifs pondérés en risque). Une part relative du portefeuille peut être investie dans des actifs plus risqués, non repris dans le LCR et non éligibles par des banques centrales. Le profil de risque est suivi par le département en charge de la gestion des risques financiers selon des directives claires dans lesquelles sont définies des limites en terme de duration et de montant d'actifs pondérés par les risques, des limites en terme de qualité des débiteurs (notation), de concentration géographique et d'exposition en devises étrangères ainsi que des critères de liquidité.

Gouvernance interne

À la suite du démantèlement du groupe Dexia en 2012 et du rachat de la BIL par son actionnaire majoritaire, Precision Capital, la Banque a dû s'adapter à cette nouvelle autonomie et mettre en place une structure de gestion des risques adéquate et capable de gérer efficacement l'ensemble des fonctions, outils et processus auparavant pris en charge par le groupe Dexia, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la méthode avancée du Pilier 1 de Bâle II (Advanced Internal Rating Based Approach – AIRB) ainsi que la mise en œuvre des exigences du Pilier 2 en matière de processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP).

En 2013, la période de transition débutée suite au rachat de la BIL a pris fin. Par la suite, la Banque a décidé de restructurer le département de gestion des risques afin de mettre en place une structure plus solide et durable permettant une gestion efficace des défis à venir, notamment ceux liés à l'évolution de l'environnement commercial et réglementaire. À cette fin, la BIL a recruté un responsable de la gestion des risques pour l'ensemble du Groupe dont la principale mission sera d'implémenter cette stratégie (voir la section 2.2 pour plus de détails).

1.2 DISPOSITIF DE BÂLE (LES 3 PILIERS)

Le dispositif Bâle II désigne la révision du cadre réglementaire de 1988 définissant les exigences en terme de fonds propres pour les institutions bancaires. Le principal objectif de l'accord sur les fonds propres mis en place par le Comité de Bâle relatif à la supervision bancaire est d'améliorer le cadre réglementaire afin de :

- Renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international.
- Promouvoir l'adoption de pratiques de gestion des risques plus robustes par l'industrie bancaire.
- Éviter toute inégalité concurrentielle réglementaire entre les banques actives à l'échelle internationale.

Afin d'atteindre ces objectifs, le dispositif de Bâle est basé sur trois piliers :

- Le premier pilier – exigences minimales en terme de fonds propres – définit la manière dont les institutions bancaires calculent leurs exigences en fonds propres réglementaires afin de couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels.
- Le deuxième pilier – surveillance prudentielle – offre aux régulateurs nationaux un cadre prédéfini pour les assister dans l'évaluation de la capacité des fonds propres internes des banques à couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels, mais aussi d'autres risques non identifiés dans le premier pilier, comme le risque de concentration.
- Le troisième pilier – discipline de marché – encourage la discipline de marché en définissant un ensemble de publications qualitatives et quantitatives permettant aux acteurs des marchés une meilleure appréhension des fonds propres, de l'exposition au risque, des processus d'évaluation des risques et donc de l'adéquation des fonds propres de l'institution. Dans ce contexte, la BIL publiera le rapport Pilier 3 tous les ans sur son site internet.

La Banque procède à la mise en œuvre du futur cadre Bâle III et de sa transposition européenne (directive CRD IV). Bien qu'il reste basé sur l'approche à trois piliers de Bâle II, certains changements significatifs ont été apportés au dispositif existant (par exemple les nouvelles dispositions relatives à la liquidité, la mise en place d'un ratio de levier, etc.).

1.3 ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les institutions financières européennes ont été fortement impactées par les nouvelles réglementations adoptées en 2013. La Banque a investi du temps et des ressources pour s'assurer de sa conformité aux nouvelles exigences.

Concernant la mise en œuvre de Bâle III, les directives CRR/CRD IV ont été publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne le 27 juin 2013. Cet ensemble législatif comprend d'importants changements relatifs aux exigences prudentielles en termes de fonds propres destinés à couvrir les risques (augmentation des réserves de capital), de suivi de la liquidité et d'optimisation de la gouvernance et de la transparence.

Le 26 juillet 2013, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié ses normes techniques d'exécution sur l'information prudentielle. Elles concernent le reporting prudentiel (Common Reporting - COREP), les pertes sur biens immobiliers, les grands risques, les ratios de liquidité (incluant le Liquidity Coverage Ratio – LCR, le Net Stable Funding Ratio - NSFR et les futurs outils de suivi), le ratio d'endettement et le nouveau reporting financier (Financial Reporting - FINREP). Par ailleurs, l'ABE a publié la version finale de ses normes techniques sur les exigences de reporting relatives aux « non-performing loans », aux dossiers classés en « forbearance » (21 octobre 2013) et sur les actifs grevés (« asset encumbrance ») (30 octobre 2013).

Les premières dates de reporting sont fixées au 31 mars 2014 pour les fonds propres, les grands risques, les ratios de levier et de liquidité, au 30 juin 2014 pour les pertes sur biens immobiliers et les actifs grevés, au 30 septembre 2014 pour le FINREP consolidé et au 31 décembre 2014 pour les « non-performing loans » et la « forbearance ». Tout le département de gestion des risques a commencé à appliquer ces nouvelles exigences en collaboration avec les autres départements de la Banque.

En ce qui concerne les efforts visant à trouver de meilleures solutions à la crise financière, le G20 a publié au cours des dernières années des recommandations visant à établir des mécanismes de redressement et de résolution efficaces. Les plans de redressement et de résolution sont un élément essentiel de ces mesures. En 2013, l'ABE a publié des recommandations et des projets de normes techniques réglementaires visant à définir la portée, le contenu et l'évaluation de ces plans. Sur demande de la CSSF, le groupe BIL a activement travaillé en 2013 au développement de son propre plan de redressement ; une version finale de ce plan sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Le 29 octobre 2013, l'Union Européenne a officiellement adopté la création d'un mécanisme de surpervision unique (MSU) sous la direction de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette dernière supervisera directement les plus grandes banques de la zone euro. Selon les critères de sélection définis par la BCE, le groupe BIL (en tant que membre du groupe Precision Capital) a été identifié comme banque systémique et sera donc soumis à une supervision centrale à compter de fin 2014. Parallèlement, la Banque se prépare activement à relever ce défi et participe aux exercices d'« Asset Quality Review » et de « stress tests » qui s'inscrivent dans le cadre du « Comprehensive Assessment » qui mènera à la mise en œuvre effective du MSU à l'automne 2014.

2. Missions, organisation et gouvernance de la gestion des risques

2.1 MISSIONS

- **S'assurer que tous les risques sont maîtrisés** en garantissant de manière continue leur identification, mesure, évaluation, atténuation et surveillance. À cet effet, des politiques et procédures globales de gestion des risques définissent le cadre de contrôle pour tous les types de risques et décrivent les méthodes utilisées et les limites définies ainsi que les procédures d'escalade en place.
- **Fournir aux membres de la direction autorisée et au Conseil d'administration** une vue d'ensemble complète, objective et pertinente des risques ; à cette fin des rapports dédiés sont envoyés et des présentations sont faites régulièrement au « Chief Risk Officer (CRO) ».
- **S'assurer que les limites de risque sont compatibles** avec la stratégie de la Banque, son « business model » et sa structure grâce à un cadre d'appétit au risque efficace, qui définit le niveau de risque auquel la Banque est prête à s'exposer afin de réaliser ses objectifs stratégiques et financiers.
- **S'assurer de la conformité avec les exigences réglementaires bancaires** en soumettant régulièrement des rapports à la CSSF (ainsi qu'à la Banque Centrale du Luxembourg, à l'ABE et à la BCE), en participant aux discussions réglementaires et en analysant toutes les nouvelles exigences relatives à la gestion des risques susceptibles d'affecter le suivi réglementaire des activités de la Banque.

2.2. ORGANISATION

À la suite du démantèlement du groupe Dexia fin 2012 et du rachat de la BIL par son actionnaire majoritaire, Precision Capital, la Banque a dû s'adapter à cette nouvelle autonomie et mettre en place une structure de gestion des risques adéquate capable de gérer efficacement l'ensemble des fonctions, outils et processus auparavant pris en charge par le groupe Dexia, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'approche AIRB du Pilier 1 de Bâle II et la mise en œuvre des exigences du Pilier 2 relatives à l'ICAAP.

Une fois cette période de transition achevée, la Banque a décidé en 2013 de réorganiser le département de gestion des risques afin de mettre en place une structure solide et durable permettant une gestion efficace des défis à venir, notamment ceux liés à l'évolution de l'environnement commercial et réglementaire.

Au niveau du Comité de direction, l'ensemble du dispositif de gestion des risques reste sous l'égide du « Chief Risk Officer », qui a la responsabilité de fournir au Comité de direction toute information pertinente relative aux risques, permettant ainsi une gestion efficace du profil de risque global de la Banque.

Pour mettre en œuvre cette réorganisation, le groupe BIL a recruté en 2013 un responsable de la gestion des risques du Groupe dont la principale mission sera d'implémenter la stratégie susmentionnée.

Le responsable de la gestion des risques du groupe BIL a mis en œuvre une nouvelle organisation basée sur l'organigramme visible à la p.19.

Gestion du risque de crédit

Le département de gestion du risque de crédit est chargé de définir les principales directives et politiques en la matière, d'analyser les contreparties et de suivre le portefeuille de risque de crédit de la Banque. Ce département se compose de cinq équipes :

- L'équipe « Country and Bank Analysis » est chargée de l'évaluation et du suivi des risques associés aux contreparties bancaires et souveraines.
- L'équipe « Retail, Midcorp, Corp and Private Banking Analysis » occupe une fonction similaire encadrant les clients de types particuliers, entreprises et institutions. Ces deux équipes attribuent des notations internes à l'ensemble des contreparties de la BIL et suivent les risques liés aux portefeuilles correspondants.
- L'équipe « GIP » (Gestion intensive et particulière) gère les actifs considérés comme « sensibles » selon une approche proactive afin de minimiser les pertes potentielles pour la Banque en cas de défaut d'une contrepartie.
- L'équipe « Data Management & Risk Systems » est chargée du développement et de la maintenance des systèmes d'informations utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres de la Banque et pour la réalisation des reportings réglementaires correspondants.
- L'équipe « Risk Reportings » produit les rapports réglementaires et internes liés au risque de crédit incluant le COREP, les grands risques (Large Exposure) ou encore la revue trimestrielle des risques (Quarterly Risk Report). Elle gère également les demandes d'informations ponctuelles des autorités réglementaires relatives aux expositions de crédit de la Banque.

Gestion des risques financiers

Le département de gestion des risques financiers est chargé de définir les directives et politiques sur les activités liées aux marchés financiers et d'identifier, d'analyser, de surveiller et de fournir des informations sur les risques et les résultats. Le département se compose de trois équipes :

- L'équipe « Banking & Counterparty Risk Monitoring » est chargée de vérifier les limites des contreparties, les appels de

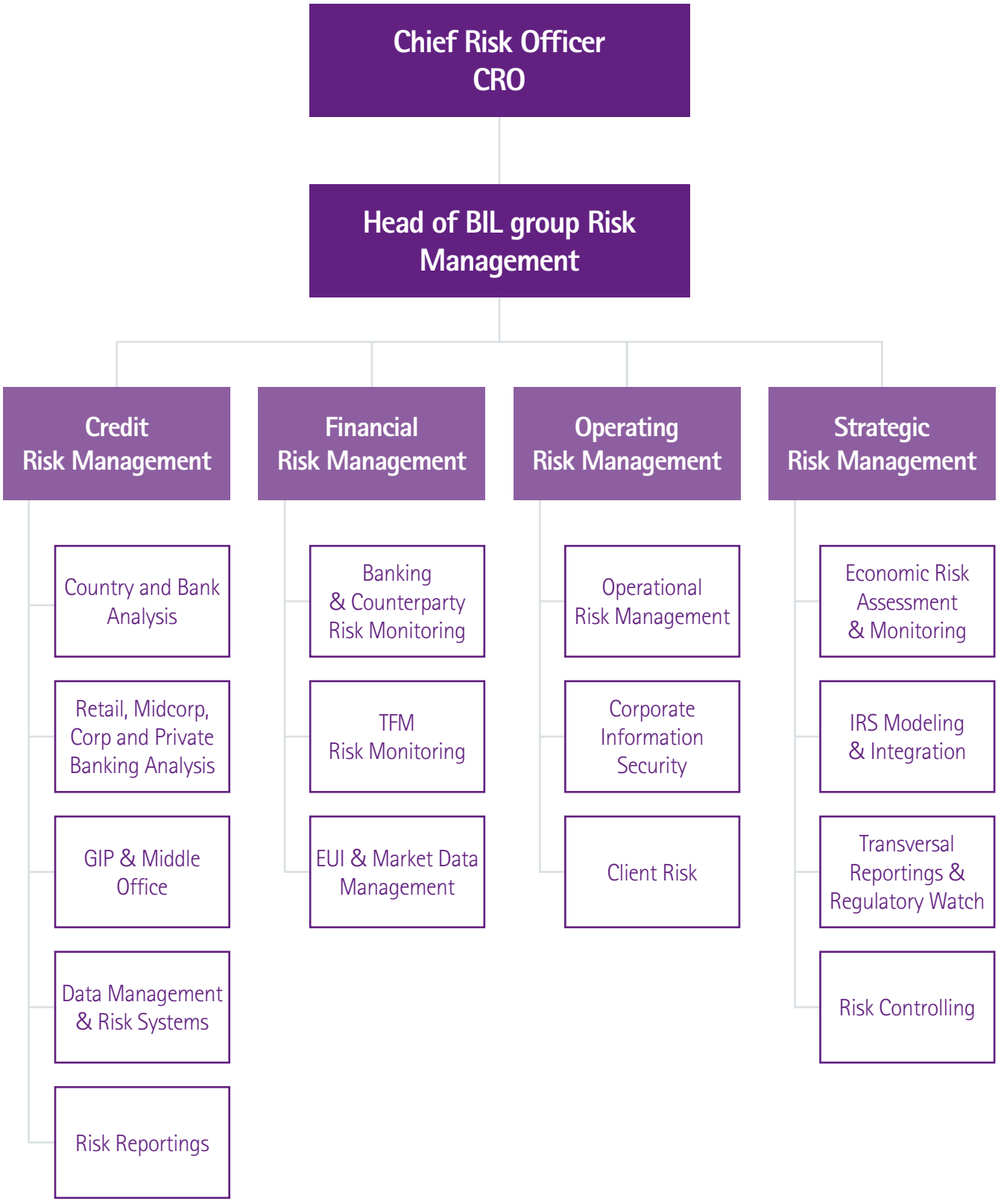
Chief Risk Officer
CRO
Head of BIL group Risk Management
Credit Risk Management
Financial Risk Management
Operating Risk Management
Strategic Risk Management
Country and Bank Analysis
Retail, Midcorp, Corp and Private Banking Analysis
GIP & Middle Office
Data Management & Risk Systems
Risk Reportings
Banking & Counterparty Risk Monitoring
TFM Risk Monitoring
EUI & Market Data Management
Operational Risk Management
Corporate Information Security
Client Risk
Economic Risk Assessment & Monitoring
IRS Modeling & Integration
Transversal Reportings & Regulatory Watch
Risk Controlling

marge pour la gestion des garanties, les activités du « banking book » et le risque de liquidité. Elle applique également les nouveaux ratios réglementaires (LCR, NSFR, outils de suivi de la liquidité, etc.).

- Les principales fonctions de l'équipe « TFM (Treasury and Financial Markets) Risk Monitoring » sont la mise en œuvre et le suivi des risques financiers des activités liées aux marchés financiers (obligations, devises, produits structurés et courtage), le calcul de la VaR (Value at Risk) du groupe BIL, la détection de transactions suspectes et la réconciliation des positions et du compte de résultat.
- L'équipe « EUI (End-User Integration) & Market Data Management » est chargée de la maintenance et du développement des données sur les risques de marché ainsi que de la gestion des rapports et systèmes correspondants.

Gestion des risques opérationnels

Les activités de ce département couvrent la gestion des risques opérationnels ainsi que des risques liés aux mandats de gestion pour compte des clients de la Banque.

La gestion des risques opérationnels est assurée par deux équipes : « Operational Risk Management » et « Corporate Information Security ». Toutes deux sont en charge de définir et de mettre en application les politiques et les procédures relatives au suivi du risque opérationnel pour la première, et en matière de sécurité de l'information et de continuité de l'activité (BCP et DRP) pour la seconde.

La gestion des risques liés aux mandats de gestion pour compte des clients de la Banque est assurée par l'équipe « Client Risk » qui supervise, en étroite collaboration avec le département « Compliance », les contrôles de second niveau associés aux activités de banque de détail et de banque commerciale. Ces contrôles portent notamment sur la pertinence des investissements effectués par la Banque pour le compte de ses clients vis à vis de leurs profils d'investisseur, c'est-à-dire de leur connaissance des marchés financiers et de leur aversion au risque, ainsi que sur l'adéquation et le respect des contraintes contractuelles et réglementaires.

Gestion stratégique du risque

Le département de gestion stratégique du risque couvre toutes les activités liées à la modélisation et au suivi transversal des risques du groupe BIL. Ce département se compose de quatre équipes :

- L'équipe « Economic Risk Assessment & Monitoring » encadre l'évaluation et le suivi des risques auxquels la Banque est exposée selon une optique dite « économique ». Cette tâche comprend le développement et l'intégration du processus ICAAP comme outil de pilotage des activités commerciales de la Banque. À cette fin, le processus ICAAP comprend la cartographie des risques, le calcul des fonds propres économiques, le suivi de l'appétit au risque et la mise en œuvre de « stress tests ». D'autre part, l'équipe propose son expertise aux autres départements de la Banque en terme de développements quantitatifs.
- L'équipe « IRS Modelling & Integration » est chargée de la modélisation des systèmes de notation interne de la Banque (développés dans le cadre de l'approche AIRB) et de leur intégration au sein des différentes activités. Ce mandat comprend également le suivi de certains indicateurs de gestion du risque de crédit (non-performing loans, provisions) ainsi que la réalisation de « stress tests » correspondants.
- L'équipe « Transversal Reportings & Regulatory Watch » centralise l'ensemble des rapports de risques du Groupe afin de produire un aperçu global de son profil de risque. Son champ d'application comprend le développement et la production d'un ensemble de rapports transversaux, ce qui inclut, entre autres, la rédaction du Pilier 3 de Bâle II, la coordination et la consolidation des contributions apportées par les autres équipes de gestion des risques aux rapports annuel et semestriel, au compte-rendu analytique et aux demandes des agences de notation, ainsi que le développement d'un dispostif de suivi des risques des succursales et filiales du groupe BIL. Cette équipe est par ailleurs chargée d'assurer la veille réglementaire et la coordination d'éventuels projets en découlant (p.ex. Bâle III, « Comprehensive Assessment » de la BCE, etc.).
- L'équipe « Risk Controlling » a pour objectifs de valider la performance des modèles de quantification des risques de crédit ainsi que de contrôler leur utilisation par les équipes en charge des analyses crédit.

2.3. GOUVERNANCE

Chacun des départements décrits précédemment doit veiller à ce que le CRO et le Comité de direction aient une compréhension exacte et précise des risques auxquels la Banque est exposée, et soient conscients de toute source potentielle de risque. Chacun de ces départements est impliqué dans la gouvernance des risques et est responsable de la définition des politiques, lignes directrices et procédures relatives aux risques dont il a la charge.

Le Comité de direction s'assure que les normes gouvernant la prise de risques ainsi que sa gestion sont conformes aux principes et objectifs arrêtés par le Conseil d'administration. Les Comités dédiés aux risques ne déchargent pas le Conseil d'administration ni le Comité de direction de la fonction de surveillance globale des activités et des risques de la Banque. En effet, leurs attributions se cantonnent à des périmètres bien définis, leur rôle étant essentiellement de faciliter le développement et l'implémentation de bonnes pratiques de gouvernance et d'aider à la prise de décisions.

Le Comité des Risques[1] est un comité spécialisé, soutenant le Conseil d'administration sur les sujets relatifs aux risques. Le Comité des Risques revoit le dispostif de gestion des risques du groupe BIL, les limites globales de risque ainsi que l'allocation en capital, et émet des recommandations au Conseil d'administration. Il examine l'exposition globale aux risques du groupe BIL, les principales problématiques relatives à la gestion des risques, ainsi que les exigences en fonds propres pour tous les risques du Groupe. Il examine, évalue et revoit annuellement avec le réviseur d'entreprises indépendant les risques et expositions significatifs.

Les comités dédiés aux risques se composent de membres du Comité de direction qui leur attribuent un mandat précis et bien défini. Ils facilitent le développement et l'implémentation de pratiques de gouvernance et de décisions saines. Ils sont décrits de manière plus détaillée dans les chapitres suivants.

3. Risque de crédit

3.1 DÉFINITION

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que la BIL peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

3.2 POLITIQUE DE RISQUE

La direction des risques de la BIL a mis en place un cadre général de politiques et de procédures cohérent avec l'appétit de risque de la Banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques. Les décisions d'octroi de crédit sont prises soit par pouvoirs conjoints ou passage en comités. Le rôle du département de gestion du risque crédit consiste notamment à effectuer une évaluation du risque encouru pour chaque dossier de crédit. En outre, la direction des risques définit et met en place la politique en matière de provisions, décide des provisions spécifiques et qualifie les dossiers en défaut.

3.3 ORGANISATION ET GOUVERNANCE

La direction des risques de la BIL supervise le risque de crédit de la Banque sous l'égide du Comité de direction et de comités spécifiques.

Le «Risk Policy Committee (RPC)» définit les politiques en matière de risques ainsi que les politiques de crédit spécifiques. Il établit également les règles d'octroi des crédits, supervise le processus de notation des contreparties et s'assure du bon respect des limites. Il valide les modifications de procédures ou politiques en matière de risque, de systèmes de notation interne ou de méthodes de calcul du risque.

Afin de fluidifier le processus d'octroi de crédit, le Comité de direction délègue son pouvoir de décision soit à des comités de crédit ou à des pouvoirs conjoints. Cette délégation se fait sur la base de règles spécifiques, en fonction du type de contrepartie, de sa notation et du montant de l'exposition. Le Comité de direction reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté aux comités de crédit, le département en charge du risque de crédit réalise une analyse indépendante, qui détermine notamment la notation de la contrepartie et les principaux indicateurs de risque. Il effectue également une analyse qualitative de l'opération.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi, différents comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques :

- Le Comité des défauts qualifie et assure le suivi des contreparties en défaut conformément au cadre réglementaire Bâle II en appliquant les règles qui prévalent à la BIL, arrête le montant des provisions spécifiques affectées et surveille le coût du risque. Ce même comité supervise les actifs considérés comme «sensibles» et mis sous surveillance, en les qualifiant de «Special Mention» ou en les mettant en «Watchlists».
- Le Comité de rating s'assure de la correcte utilisation des systèmes de notation interne et veille à ce que les processus de notation soient en adéquation avec les standards prédéfinis.

3.4 MESURES DE RISQUE

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes internes introduits dans le cadre de Bâle II. Chaque contrepartie se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque de crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation de la probabilité de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne. Ceci constitue un élément clé dans le processus d'octroi de crédit. Les notations sont revues sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier les contreparties nécessitant un suivi régulier par le Comité des défauts.

Afin de gérer le profil général du risque de crédit et de limiter la concentration des risques, des limites de risque de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la direction des risques. Un suivi proactif des limites est réalisé. A tout moment, ces limites peuvent être gelées afin de tenir compte des événements les plus récents.

[1] Voir «Gouvernance d'entreprise» p.6.

Depuis Juillet 2013 et tel que requis par la circulaire CSSF 12/552 telle qu'amendée, BIL a défini et intégré dans ses procédures la notion de « restructuration ». Les dossiers de crédit considérés comme étant restructurés sont ceux pour lesquels des mesures spécifiques ont dû être prises suite à la détérioration de la solvabilité du débiteur. Ces mesures incluent en particulier l'octroi de prorogations, de reports, de renouvellements ou de réaménagements de conditions de crédit, y compris le plan de remboursement. Lorsque ces critères sont satisfaits, les dossiers de crédit sont classifiés comme restructurés et sont ajoutés à une liste suivie par l'équipe « Gestion Intensive et Particulière ».

Au niveau réglementaire, le concept de restructuration a évolué de manière plus précise et harmonisée conformément au projet final « ITS » de l'ABE sur la restructuration et les expositions non-performantes publié en octobre 2013. Si la notion de restructuration telle que définie par la CSSF est dûment implémentée en interne, le groupe BIL a entamé en fin 2013 une phase de mise en conformité de sa propre définition avec celle de l'ABE. Concrètement, des analyses ont été menées au sein de la Banque sur des dossiers bien spécifiques dans le but de définir et d'identifier des critères opérationnels stricts permettant une classification des dossiers.

Ces travaux se sont poursuivis durant le premier trimestre 2014 et ont mené à la mise en place de méthodologies dédiées qui seront elles-mêmes revues selon les exigences de l'ABE (voir la Note 12.2 pour plus de détails).

3.5 EXPOSITION AU RISQUE

L'exposition au risque de crédit comprend :

- La valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques).
- La valeur de marché des produits dérivés.
- Le total des engagements hors bilan correspondant à la partie non prélevée des facilités de liquidité ou au montant maximum que la BIL est tenue d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique. Par conséquent, les contreparties présentées ci-dessous sont les contreparties finales, c'est-à-dire après prise en compte des garanties éligibles.

Au 31 décembre 2013, l'exposition totale au risque de crédit de la Banque s'élevait à 19,46 milliards, soit une diminution de 0,27 milliard par rapport à la fin 2012. Bien que le niveau d'exposition soit resté relativement stable, le profil de risque global a été légèrement modifié puisqu'une part de l'excédent de liquidité a été investie par le biais du portefeuille de trésorerie, dont la taille a augmenté de 1,6 milliard au cours de l'année. L'impact de ces investissements est décrit plus en détail dans les sections suivantes.

Comparé à la réduction en valeur comptable de la taille du bilan de 1,6 milliard (-7,5%) entre fin 2012 et fin 2013, l'écart relatif à l'exposition au risque de crédit peut paraître faible. En effet, l'importante réduction du portefeuille de produits dérivés de la BIL n'a eu qu'un impact très limité sur l'exposition au risque. Ceci s'explique par l'utilisation d'une méthode de calcul différente qui tient compte des accords de compensation et qui déduit le collatéral financier des expositions correspondantes.

Exposition par type de contrepartie

L'exposition sur les contreparties de type « Souverains » (en particulier sur la Banque nationale suisse) a diminué, passant de 37,44 % de l'exposition totale fin 2012 à 28,07 % fin 2013. Elle a été remplacée par des investissements dans les institutions financières qui sont passés de 5,58 % à 11,26 % et dans les entreprises qui sont passés de 15,71 % à 19,89 %.

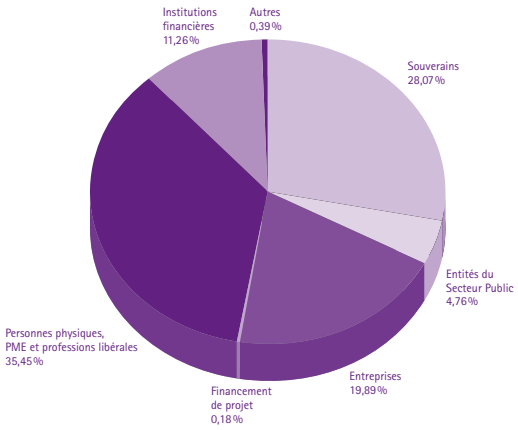

Exposition par zone géographique

Au 31 décembre 2013, l'exposition de la Banque est encore très concentrée sur l'Europe, et principalement au Luxembourg (49%), en France (11,44%), en Belgique (6,69%) et en Allemagne (5,97%).

La baisse de l'exposition à la Banque nationale suisse se reflète dans la réduction de la catégorie «Reste de l'Europe», dont la part est passée de 20,03% fin 2012 à 8,67% fin 2013.

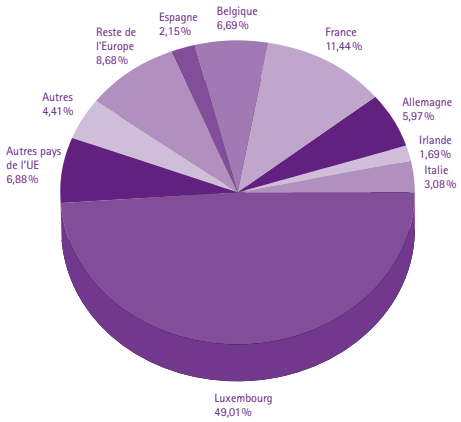

Exposition par notation interne

Les nouveaux investissements du portefeuille de trésorerie ont quelque peu modifié la répartition des expositions de la Banque par notation au cours de l'année, réduisant de 14,11% son exposition aux titres notés AAA (note de la Banque nationale suisse) au profit de titres moins bien notés (+4,05% pour les titres notés AA+ à AA-, +3,22% pour les titres notés A+ à A-, +2,58% pour les titres notés BBB+ à BBB-). Cette substitution s'explique en partie par les nouveaux investissements dans des actifs émis par des institutions financières. Dans l'ensemble, 68% de l'exposition totale correspond à la catégorie «investment grade».

La proportion de défaut est en léger recul, à 1,87% à fin 2013 contre 2,16% à fin 2012.

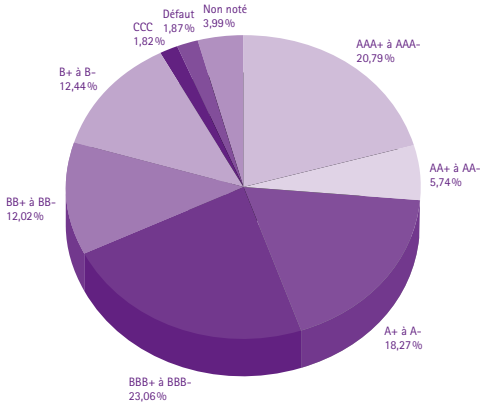

Exposition aux PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce, Espagne)

Répartition du portefeuille d'obligations d'État sur les pays européens sensibles par échéance en 2013 (hors trading en 2012 et 2013).

(en millions d'EUR)

	31/12/12	31/12/13				
		2014	2015	2016	2017	TOTAL
Italie	526	202	41	55	135	432
Espagne		251				251
Irlande	142		32	78	114	224
Grèce						
Portugal						
TOTAL	**668**	**453**	**73**	**133**	**249**	**907**

Grands risques

Par lettre datée du 22 novembre 2012, la CSSF a accordé une exemption totale pour ses expositions à l'égard de sa société soeur (KBL European Private Bankers SA) et de ses filiales dans le calcul des limites des grands risques, conformément au point 24 de la partie XVI de la circulaire CSSF 06/273, telle que modifiée. Le montant des expositions couvertes par cette exemption est nul au 31 décembre 2013.

Qualité des actifs

La taille du portefeuille de prêts (y compris les prêts dépréciés et non dépréciés à la clientèle) et le niveau des provisions spécifiques de la Banque ont augmenté en 2013, avec un impact modéré sur le ratio de qualité des actifs.

Le ratio de couverture s'est légèrement amélioré entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, reflétant une meilleure couverture des prêts dépréciés par les provisions spécifiques.

(en millions d'EUR)

	31/12/12	31/12/13
Encours brut des prêts non dépréciés	9 531,47	10 021,00
Prêts dépréciés sur la clientèle	263,39	292,11
Provisions spécifiques	219,27	230,60
Ratio de qualité des actifs [1]	2,69%	2,83%
Ratio de couverture [2]	83,25%	78,94%

[1] Rapport entre les prêts dépréciés et l'encours brut des prêts.
[2] Le ratio de couverture mesure le rapport entre les provisions spécifiques reconnues sur les prêts et créances et l'encours brut des prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

4. Risque de marché et gestion de bilan (ALM)

4.1 DÉFINITIONS

Le risque de marché représente le risque de pertes sur les positions résultant des fluctuations défavorables des prix du marché. Il comprend principalement les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change.

- Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique. Ce dernier, qu'on appelle également risque de spread de crédit, est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à un émetteur et découle des variations de spread d'un émetteur spécifique au sein d'une classe de notation.
- Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle d'une action.
- Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

La gestion ALM (Asset & Liabilities Management) couvre l'ensemble des risques structurels du « banking book », à savoir le risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité.

Le risque de liquidité mesure la capacité de la BIL à faire face à ses besoins actuels et futurs en liquidité, qu'ils soient attendus ou inattendus.

Le risque de contrepartie évalue quotidiennement l'exposition au risque de crédit de la BIL à une contrepartie externe.

4.2. POLITIQUE DE RISQUE

Afin d'avoir une gestion intégrée des risques de marché, la BIL a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- Une approche exhaustive de mesure du risque, qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de la BIL.
- Une structure solide de limites et de procédures qui régissent les prises de risques.
- Un système de limites cohérent avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque et avec le niveau de fonds propres de la Banque. Ces limites sont définies sur le plus grand périmètre possible.
- Une organisation efficace de la gestion des risques responsable d'identifier, de mesurer, de surveiller, de contrôler et de rapporter les risques : le développement du cadre global de gestion du risque de la BIL répond à la nature des défis auxquels la Banque fait face. Cette approche permet d'avoir l'assurance que les risques de marché sont gérés en cohérence avec les objectifs et la stratégie du groupe BIL ainsi qu'avec le cadre général d'appétit au risque.

4.3. ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Le département en charge des risques financiers supervise les risques de marché sous l'égide du Comité de direction et des comités de risque spécifiques. Ce département est une unité de support au sein de la filière Risques. Fort de son approche globale de la gestion des risques, il est chargé d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation) liés aux activités de marchés financiers. Les politiques, directives et procédures définies régissant chacune des activités sont applicables à l'ensemble des entités du groupe BIL.

- Les équipes de gestion des risques financiers du siège définissent les méthodes de mesure des risques pour l'ensemble du Groupe et sont en charge du reporting et de la surveillance des risques au niveau consolidé pour les activités dont elles sont responsables.
- Les équipes de gestion des risques financiers du siège et les équipes locales effectuent le suivi des activités quotidiennes, implémentent les politiques et directives, surveillent les risques (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des alertes, encadrement des nouvelles activités et des nouveaux produits, etc.) et rapportent à leur propre Comité de direction ainsi qu'aux organes de contrôle et de réglementation locaux.
- Le Comité ALM décide du positionnement structurel du bilan de la Banque sur les volets taux, change et liquidité. Il détermine et révise les limites de risque de marché. Le département en charge des risques financiers, dans son activité quotidienne, s'appuie sur deux comités opérationnels : le MOC (Monthly Operational Committee) et le CRO&NP (Comité des Risques Opérationnels et Nouveaux Produits), qui sont détaillés au point 5.3.

4.4. MESURES DE RISQUE ET EXPOSITIONS

Risque de marché

Mesures de risque

La Banque a adopté les méthodologies de mesure de sensibilité et de VaR comme principaux indicateurs de risque. La sensibilité au risque mesure l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % de la courbe des taux d'intérêt. La VaR estime la perte potentielle maximale attendue à un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours.

La BIL utilise des approches de sensibilité et de VaR pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent à ses différents portefeuilles et activités :

- Le risque de taux d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers de la VaR historique.

- Le risque lié aux actions dans le portefeuille de trading est mesuré au travers de la VaR historique.
- Les risques non linéaires sont mesurés au travers de la VaR historique.
- Le risque de taux d'intérêt spécifique (risque de spread) est mesuré par des sensibilités.

En complément aux mesures de VaR et aux alertes de résultats, la Banque applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles : limites en termes de nominal, d'échéances, de marché, de sensibilité aux différents facteurs de risque, etc.

Sur l'ensemble de l'année 2013, le back-testing hypothétique de la VaR risque marché pour le risque de taux d'intérêt général et le risque de change effectué sur le portefeuille de trading n'a généré qu'une seule exception à la baisse le 9 septembre 2013 (calculée sur les positions au 6 septembre 2013). Ceci atteste d'un modèle solide ainsi que de la qualité des outils mis en place. Par ailleurs, cette exception relative au portefeuille de trading de devises s'explique par une forte variation du taux EUR/USD. Par conséquent, la prépondérance de cette activité a entraîné une perte pour l'ensemble du portefeuille de trading [1].

Le stress testing explore un éventail d'événements à faible probabilité sortant du cadre prédictif des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le stress testing le quantifie dans une conjoncture altérée.

Exposition au risque

Trésorerie et Marchés financiers

Le détail de la VaR IR&FX utilisée pour les activités de trésorerie et de marchés financiers (hors ALM) est exposé dans le tableau ci-dessous. La Value at Risk moyenne s'élève à 4,99 millions en 2013, contre 1,94 million en 2012.

VaR (10 jours, 99 %) (en millions d'EUR)		2012											
		IR [2] & FX [3] (Trading and Banking) [4]				EQT [5] Trading				Spread Trading [6]			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Par facteur de risque	Moyenne	1,29	1,04	1,02	3,67	0,02	0,02	0,01	0,01	0,12	0,19	0,25	0,00
	Maximum	2,48	1,73	1,77	6,91	0,04	0,04	0,03	0,02	0,39	0,72	0,54	0,00
Global	Moyenne						1,94						
	Maximum						7,67						
	Fin de période						3,32						
	Limite						6,00						

VaR (10 jours, 99 %) (en millions d'EUR)		2013								
		IR [2] & FX [3] (Trading and Banking) [4]				EQT [5] Trading				Spread Trading [7]
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Par facteur de risque	Moyenne	5,81	4,59	5,13	4,39	0,01	0,02	0,01	0,00	
	Maximum	8,47	6,26	6,09	5,19	0,02	0,03	0,02	0,02	
Global	Moyenne						4,99			
	Maximum						8,48			
	Fin de période						4,61			
	Limite						8,00			

Jusqu'en 2012, le risque de spread pour les activités sur les marchés des capitaux était mesuré selon la méthode de la VaR. Cette méthode a été remplacée par le calcul de la sensibilité en fin d'année 2012. Au 31 décembre 2013, la sensibilité au spread (+1 pb) était de -5 481 pour une limite fixée à 60 000.

[1] La baisse des tests de validité rétroactifs dans l'ensemble du portefeuille de trading est justifiée par l'importance des expositions EUR/USD de ce portefeuille.
[2] IR : taux d'intérêt.
[3] FX : devises.
[4] IR & FX : hors Assets & Liabilities Management (ALM).
[5] EQT : actions.
[6] Spread Trading VaR calculé jusqu'au 30 septembre 2012.
[7] Plus de calcul de Spread Trading VaR à partir de 2013.

Assets & Liabilities Management

Le rôle de l'ALM en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste à réduire la volatilité du compte de résultat, ce qui a pour conséquence d'immuniser la marge brute générée par les lignes d'activité.

La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions ALM à un mouvement des taux d'intérêt constitue actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques.

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de l'ALM s'élève à +29 millions (contre -120 millions au 31 décembre 2012). Cette évolution s'explique par la finalisation de la nouvelle structure du bilan. La limite de sensibilité aux taux d'intérêt est de 95 millions par pourcent au 31 décembre 2013 (contre 190 millions au 31 décembre 2012). Cette limite est révisée en fonction du montant des fonds propres réglementaires de la Banque.

Portefeuille d'investissement

La BIL a poursuivi ses investissements dans le nouveau portefeuille en 2013.

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille d'investissement est transféré et géré par le département de trésorerie ou par le département ALM en fonction de différents critères (échéance, secteur, etc.).

Les portefeuilles obligataires affichent une exposition nominale totale de 4,63 milliards au 31 décembre 2013 (contre 2,95 milliards au 31 décembre 2012). La majorité est classée dans la réserve AFS : 4,59 milliards au 31 décembre 2013 (contre 2,90 milliards au 31 décembre 2012) et le reste est classé en HTM : 39 millions au 31 décembre 2013.

S'agissant des portefeuilles obligataires classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du spread d'1 point de base s'élève à -2,5 millions, contre -2,1 millions par point de base au 31 décembre 2012.

Portefeuille d'investissement (en millions d'EUR)

	Montant notionnel		Sensiblité au taux +1pb		Sensibilité spread + 1pb	
	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13
Trésorerie	621	2 378	0,20	0,19	0,27	0,84
ALM	2 327	2 248	1,56	0,64	1,87	1,68

Risque de liquidité

Le processus de gestion de la liquidité se base sur la couverture des besoins de financement avec les réserves de liquidité disponibles. Les besoins de financement sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en considération les transactions existantes et projetées au bilan et au hors bilan. Les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles la BIL a accès (Banque Centrale du Luxembourg).

Des rapports réguliers sont transmis aux organes de direction. Un rapport quotidien est envoyé au CEO, au CRO, aux membres du Comité ALM, au département de gestion des risques, aux équipes « CLM » (Cash & Liquidity Management) et aux équipes du département TFM. Une analyse de l'évolution du bilan (dépôts de la clientèle, etc.) est présentée et commentée pendant les réunions du Comité ALM.

Mesures de risque

Le processus interne de gestion de la liquidité comprend des indicateurs permettant de mesurer la résistance de la BIL face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent les ratios de liquidité qui comparent les réserves de liquidité aux déficits[1]. Tous ces indicateurs sont évalués suivant différents scénarios et pour les devises principales. La Banque communique ces ratios à la CSSF sur une base quotidienne et à la Banque Centrale du Luxembourg sur une base hebdomadaire.

Exposition au risque

Tel qu'en 2012, la BIL a affiché un important excédent de liquidité tout au long de l'exercice 2013.

Financement supplémentaire nécessaire pour atteindre le « Base Case Ratio » à 100 % (en millions d'EUR)

	2013	T1	T2	T3	T4
	Estimation – 1 mois				
Moyenne	4 998	5 016	5 136	4 985	4 855
Maximum	5 113	5 189	5 275	5 093	5 513

Le montant négatif de financement supplémentaire nécessaire pour atteindre le « Base Case Ratio » à 100 % met en évidence la situation de liquidité excessive de la Banque.

Au niveau du bilan, nous avons constaté une augmentation progressive des dépôts de la clientèle et une croissance modérée du portefeuille de prêts.

Cette trésorerie excédentaire a été en partie investie par le biais de notre portefeuille obligataire de réserve de liquidité. Ce portefeuille est composé principalement d'obligations éligibles en banques centrales et qui respectent les futurs critères de Bâle III en matière de liquidité, à savoir les ratios LCR et NSFR.

Les contraintes réglementaires du ratio LCR (100 %) sont déjà largement respectées.

[1] « Base Case Ratio ».

5. Risque opérationnel

5.1 DÉFINITION

Le risque opérationnel est le risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, du personnel, des systèmes ou dues à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique. Elle exclut également les pertes résultant de décisions commerciales.

5.2 POLITIQUE DE RISQUE

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de la BIL consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance défini pour chaque activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est implémenté par le biais d'une politique de prévention (en particulier en ce qui concerne la sécurité de l'information), d'un plan de continuité de l'activité et, lorsque c'est nécessaire, du transfert des conséquences financières de certains risques via des assurances.

En terme de sécurité de l'information, y compris la gestion de la continuité de l'activité, le Comité de direction a validé et mis en place une politique spécifique. Ce document ainsi que les instructions, normes et pratiques y relatives ont pour objectif de sécuriser les informations appartenant à la BIL.

En terme de risque opérationnel, la direction de la BIL a validé la politique globale de risque opérationnel qui a été mise en œuvre grâce à l'application de principes directeurs (pour la collecte des incidents opérationnels et pour l'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles).

5.3 ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis.

Les comités suivants sont en charge du risque opérationnel au sein de la BIL :

- Le CRO&NP est chargé de la supervision du risque opérationnel de la BIL. A cette fin, le comité se prononce sur les risques qui ont été identifiés et analysés ainsi que sur les mesures adéquates à prendre afin d'améliorer les processus défaillants. Il assure également le suivi des actions entreprises et valide les RCSA (Risk & Control Self-Assessments). Ce comité se charge de l'encadrement du lancement de nouveaux produits, en examine les aspects opérationnels et prend les décisions nécessaires sur tout projet susceptible d'avoir des incidences opérationnelles sur les activités de la BIL.
- Le Monthly Operational Committee (MOC), au sein de la ligne d'activité TFM, encadre les risques opérationnels et les projets TFM de la BIL. Ce comité prend des décisions concernant le traitement de problèmes journaliers et suit les autres risques inhérents aux activités de TFM Luxembourg.
- Le Comité de Sécurité est chargé par le Comité de direction de gérer les risques inhérents à la sécurité des informations de la BIL et de ses filiales et succursales, ainsi que tout risque de perte de confidentialité, de disponibilité ou d'intégrité des actifs informationnels de la Banque. Il est aussi en charge du suivi des incidents de sécurité et de la prise de décisions sur tout projet susceptible d'avoir des incidences sur la sécurité des actifs de la BIL. Il s'assure que l'implémentation et le support d'un plan de continuité de l'activité (BCP – Business Continuity Plan) soient conformes à la stratégie définie par le Comité de direction de la BIL.

5.4 MESURE ET GESTION DU RISQUE

Le dispositif de risque opérationnel s'appuie sur les éléments suivants :

Collecte d'informations relatives au risque opérationnel

Selon le Comité de Bâle, la mise en place d'une collecte et d'un suivi systématiques des incidents opérationnels est un des outils fondamentaux de la gestion du risque : « les données historiques relatives aux pertes des banques peuvent fournir une information importante pour évaluer l'exposition au risque opérationnel de la Banque et pour mettre en place une politique afin de limiter / contrôler le risque ».

Quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des fonds propres (approche standard ou AMA), la collecte des données est requise. La mise en place d'une procédure à cet égard permet donc à la BIL de se conformer aux exigences du Comité de Bâle (directive relative à la collecte des incidents opérationnels). En parallèle, cette collecte permet de fournir des informations utiles à l'amélioration du système de contrôle interne et de déterminer le profil de risque opérationnel.

La répartition du montant total des pertes entre les catégories d'incidents est la suivante :

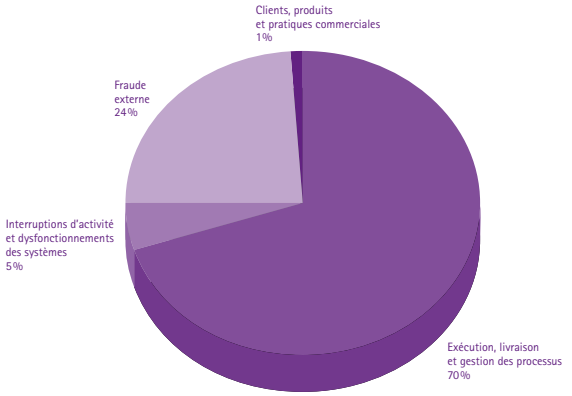

Les incidents classés dans la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » représentent 70% du total des pertes. Les pertes relatives à ce type d'incidents sont généralement dues à des erreurs humaines. En deuxième position, 24% des pertes enregistrées en 2013 sont imputables à des fraudes externes. Bien qu'il n'y ait eu que très peu d'incidents de ce type, les montants concernés sont généralement importants (seulement 17 incidents). Il n'y a eu aucune fraude interne. Les incidents de type « interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes » ne génèrent généralement pas de pertes financières, même si leur fréquence peut être relativement élevée. Leur impact se calcule généralement en jours-hommes perdus. Les incidents de type « Dommages aux actifs corporels » sont couverts par les assurances.

En terme de reporting, un document mensuel exhaustif est produit pour chaque responsable de ligne (siège, filiales et succursales). Il couvre tous les incidents ayant été remontés dans leur ligne d'activité au cours du mois précédent, et se base sur les déclarations remontées. Les destinataires analysent ce rapport et vérifient que tous les incidents portés à leur attention ont bien été intégrés.

Les équipes en charge de la gestion du risque opérationnel présentent également un rapport sur le risque opérationnel au CRO&NP à la fin de chaque trimestre.

Chaque trimestre, trois indicateurs de risque opérationnel sont communiqués aux membres du Comité de direction pour le suivi de l'appétit au risque de la Banque : incidents informatiques critiques, tentatives de fraude externe et ratio revenus / pertes nettes.

Auto-évaluation des risques et des contrôles associés

Un exercice d'auto-évaluation du contrôle des risques (RCSA) est mené afin d'identifier les zones de risque les plus importantes de la Banque. Cette évaluation donne une bonne vision des différentes activités et des contrôles existants et peut entraîner la définition de mesures d'atténuation des risques. Le résultat de cette évaluation est communiqué au Management lors des réunions du CRO&NP.

Définition et suivi des plans d'actions

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, les plans d'actions correctrices liés aux risques et événements majeurs doivent être étroitement surveillés.

Deux types de plans d'action sont gérés par les équipes en charge du risque opérationnel :

- Plans d'action – incidents : à la suite d'un incident significatif, des plans d'action peuvent être mis en place par le Management.
- Plans d'action – RCSA : dans le cas d'une exposition au risque inacceptable, des plans d'action peuvent être identifiés par le Management.

Calcul des exigences en fonds propres réglementaires

La BIL applique l'approche standardisée de Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel. Cette approche consiste principalement à appliquer un pourcentage (appelé facteur bêta, compris dans une fourchette de 12% à 18%) à un indicateur d'activité approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le Comité de Bâle (financement d'entreprises, banque commerciale, banque de détail, activités de marché, gestion d'actifs, fonctions d'agent, courtage de détail, paiements et règlements).

L'indicateur en question est défini par le régulateur et est basé sur le résultat d'exploitation des activités sous-jacentes, utilisant une moyenne sur les 3 dernières années. Le calcul est mis à jour à la fin de chaque année. L'exigence en fonds propres pour le risque opérationnel s'élève à 55,72 millions à fin 2013, contre 55,57 millions à fin 2012.

Exigences en Capital (en millions d'EUR)

2012	2013
55,57	55,72

6. Adéquation des fonds propres réglementaires – Pilier 1

6.1 ACTIFS PONDÉRÉS RELATIFS AUX RISQUES DE LA BANQUE

Depuis le 1er janvier 2008, la Banque applique le dispositif Bâle II pour ce qui concerne le calcul de ses exigences en fonds propres réglementaires, pour ce qui concerne le risque de crédit, de marché et opérationnel ainsi que pour la publication de ses ratios de solvabilité. Les actifs pondérés relatifs aux risques de la Banque s'élevaient à 4,35 milliards à fin 2013, contre 4,21 milliards à fin 2012. Bien que modérée, cette hausse de l'ordre de 3 %, trouve principalement son origine dans les risques de crédit (+171 millions d'actifs pondérés), tandis que les risques de marché ont diminué de 26 millions et que les risques opérationnels n'ont que très faiblement augmenté (+2 millions d'actifs pondérés).

Les actifs pondérés relatifs aux expositions souveraines, aux institutions financières et aux entreprises ont été fortement impactés par les nouveaux investissements et la révision de certains paramètres bâlois en cours d'année.

Parallèlement, le risque a diminué sur d'autres segments. Ceci est notamment le cas pour les activités de la banque privée, dont l'exposition globale a diminué de 57 millions en 2013.

En ce qui concerne le risque de marché, la Banque a adopté la méthode standard pour le calcul de ses actifs pondérés. Ce choix s'explique par la faible volumétrie des activités de trading, dont le principal objectif est d'offrir aux clients de la Banque un service d'excellence en ce qui concerne l'échange de titres obligataires, de devises, d'actions et de produits structurés. Bien que pénalisant, l'impact de ce changement de méthode sur les risques pondérés de marché a été modéré. La réduction globale observée en 2013 des actifs pondérés s'explique notamment par la baisse des volumes sur les produits structurés.

(en millions d'EUR)

	30/06/12	31/12/12	30/06/13	31/12/13
Risques de crédit pondérés	7 033	3 367	3 494	3 538
Risques de marché pondérés	137	145	147	119
Risques opérationnels pondérés	788	695	695	697
TOTAL RISQUES PONDÉRÉS	**7 958**	**4 207**	**4 336**	**4 354**

6.2 RATIOS D'ADÉQUATION DU CAPITAL (CAD)

(en millions d'EUR)

	30/06/12	31/12/12	30/06/13	31/12/13
Core shareholders' equity (Tier 1) [1]	433	605	558	650
Total fonds propres réglementaires	736	820	813	904
Risques pondérés	7 958	4 207	4 336	4 354
Ratio Core shareholders' equity (Tier 1)	5,44 %	14,39 %	12,88 %	14,93 %
RATIO D'ADÉQUATION DU CAPITAL (CAD)	**9,25 %**	**19,49 %**	**18,75 %**	**20,77 %**

Les trois catégories de risques pondérés regroupées constituent le dénominateur des ratios de solvabilité.

Par rapport à 2012, ces ratios se sont améliorés en 2013 grâce, notamment, au renforcement des fonds propres réglementaires, et ce malgré une hausse globale des risques pondérés.

7. Adéquation interne des fonds propres – Pilier 2

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) est un processus par lequel la Banque identifie et quantifie les risques auxquels elle est (ou pourrait) être exposée au regard de sa stratégie, de son modèle d'entreprise et de ses activités. La Banque analyse, à cet égard, l'adéquation présente et à venir de ses fonds propres internes, au regard notamment de son appétit au risque et de sa capacité à supporter ce dernier.

La circulaire CSSF 07/301 relative au processus ICAAP précise que la Banque doit mettre en place « un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Afin de satisfaire à cet objectif, le dispositif ICAAP mis en place au sein du groupe BIL s'appuie sur une série de processus et dispositifs définis ci-après :

- Le dispositif d'appétit au risque, définissant l'appétit au risque de la Banque en fonction de sa stratégie commerciale.
- Le processus d'identification et d'établissement de la cartographie des risques, qui inclut les étapes suivantes :
  - la rédaction d'un glossaire des risques

[1] Shareholders' equity include the net income for the year. No dividend will be distributed with respect to the year 2013 (see Proposed allocation of 2013 net income p.188).
[2] The risk-bearing capacity can be seen as an institution's financial and organisational capacity, capabilities and flexibility to respond to adverse market circumstances.

- l'identification des risques de la Banque au regard de ce glossaire
- l'évaluation de la matérialité relative des risques identifiés, et finalement
- l'établissement de la cartographie globale des risques de la Banque par entité et ligne d'activité

- La quantification effective des risques identifiés au sein de la cartographie des risques de la Banque. Cette évaluation récurrente est réalisée, notamment, par le biais de la mise en place d'un dispositif de capital économique (ECAP). Dans les faits, le capital économique constitue une mesure agrégée et contributive des risques. Il est mesuré sur un horizon temporel défini et pour un intervalle de confiance donné ; il permet, entre autres choses, de quantifier les risques résultant de l'exercice des différentes activités de la Banque. La quantification des fonds propres économiques de la Banque est réalisée en deux étapes :
  - Une évaluation individuelle des risques en ligne avec la définition interne du capital économique (sur base de modèles statistiques développés en interne et adaptés au profil de risque de la Banque).
  - L'agrégation de ces estimations individuelles sur base d'une matrice de corrélation inter-risques.
- Le processus d'adéquation des fonds propres vise à s'asssurer du caractère adéquat de la capitalisation actuelle et à venir de la Banque au regard de ses risques. Dans cette optique, les estimations de capital économique sont à comparer aux ressources financières disponibles (Available Financial Ressources, AFR). Les ressources financières disponibles représentent la capacité financière à couvrir les risques encourus et à absorber les pertes sur une période d'un an.
- Le stress testing est une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les impacts potentiels d'un événement spécifique et/ou de l'évolution d'un ensemble de variables financières sur la situation financière d'une institution. Cette technique se concentre traditionnellement sur des événements exceptionnels mais probables. Le stress test global cherche à identifier les impacts potentiels d'événements internes ou externes sur le business model et donne à la Direction les informations nécessaires pour mettre en œuvre les mesures adéquates (y compris un changement de stratégie) afin de s'assurer que les ratios réglementaires restent au-dessus des seuils minimums et que la Banque puisse surmonter cette période de difficulté.
- Intégration commerciale : le meilleur exemple d'intégration commerciale du processus ICAAP est l'utilisation de ses résultats et outils dans le processus de prise de décisions de la Banque.

7.1 CONTEXTE

En 2012 et durant les deux premiers trimestres de l'année 2013, le groupe BIL s'est efforcé de mettre en œuvre une structure projet visant à construire un processus ICAAP propre à la nouvelle banque, intégrant les spécificités de sa stratégie, de son business model et de son profil de risque. Le résultat qui découle de ces travaux a conduit à la mise en place d'une approche différente de celle proposée par Dexia, notamment en termes de couverture et de quantification des risques. Au cours de cette première année, un accent tout particulier a été mis sur l'identification et la quantification exhaustive des risques de la Banque, qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs, de crédit, opérationnels, de marché ou transversaux. Ce travail a abouti à la publication en juin 2013 du premier rapport ICAAP indépendant du groupe BIL. Au cours du second semestre de 2013, la BIL s'est principalement concentrée sur deux thèmes : le dispositif d'appétit au risque et l'optimisation du mode de calcul des fonds propres économiques réalisée par la mise en place d'un outil dédié à l'agrégation et la réallocation des estimations de capital économique.

7.2 APPÉTIT AU RISQUE

L'appétit au risque exprime le niveau de risque maximum qu'une institution est prête à prendre pour atteindre ses objectifs commerciaux et stratégiques étant donné les attentes particulières de ses principales parties prenantes et de ses mandats.

Le point de départ du dispositif interne d'appétit au risque est le plan stratégique. Ce plan stratégique permet de préciser le profil cible de la Banque pour les prochaines années, définissant cette dernière comme « une banque universelle fortement ancrée sur le marché luxembourgeois avec certaines activités à l'international et dont le facteur de différenciation est l'excellence des services ».

Par ailleurs, le plan stratégique précise les orientations qui permettront à la Banque d'atteindre son profil cible. Ainsi, la stratégie commerciale se focalise principalement sur la relation bancaire et vise un niveau élevé de satisfaction de la clientèle et d'excellence opérationnelle. Dans le cadre du business model proposé, la croissance doit être principalement financée par l'augmentation des dépôts de la clientèle, tandis que l'exposition au risque de crédit doit rester limitée.

À l'actif, aucun objectif n'a été fixé en termes de diversification de clientèle et d'actifs, la priorité pour la BIL étant de récupérer les clients qui se sont désengagés de la Banque et de conquérir de nouvelles parts de marché. Cet objectif devrait être atteint par la combinaison d'une campagne marketing bien coordonnée, la mise à disposition de produits d'excellence et une cohérence dans les messages véhiculés aux marchés.

À terme, seront ciblées les activités à faible consommation de capital, l'acquisition de nouveaux segments de clientèle (Ultra High Net Worth) et l'extension à de nouvelles zones géographiques. Les excédents de liquidités sont investis dans

des prêts ou des actifs financiers caractérisés par un niveau de risque et une exigence en fonds propres réglementaires faibles.

En fixant des objectifs stratégiques clairs, en élaborant des instructions spécifiques pour atteindre ces objectifs et en formulant des critères d'appréciation qualtiatifs précis, le Conseil a défini plusieurs principes essentiels pour la sélection et la limitation des risques de la Banque. Ces principes essentiels s'appuient sur cinq piliers :

- Fonds propres
- Stabilité des bénéfices
- Liquidité
- Réputation
- Efficacité opérationnelle

Ces cinq piliers, représentatifs de l'appétit au risque de la Banque, sont matérialisés par la mise en place d'une série de ratios et d'indicateurs sur base desquels des limites permettant de garantir les grands équilibres financiers de la Banque sont définies. Ce dispositif se base sur une combinaison de ratios comptables (par exemple, ratio de levier), réglementaires (Tier 1, risques pondérés) et économiques (fonds propres économiques). Il intègre par ailleurs des ratios de solvabilité, de liquidité et de performance financière ainsi que des indicateurs d'excellence opérationnelle et de réputation. Pour chacun de ces ratios, des limites claires sont définies et validées par le Conseil d'administration chaque année. Le département de gestion des risques, en collaboration avec la filière Finance et d'autres lignes d'activité, est en charge du suivi et de l'amélioration de ces ratios. Il peut le cas échéant proposer des mesures au Comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

7.3 FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES

Le capital économique (ou fonds propres économiques) peut être vu comme une mesure agrégée et contributive de l'ensemble des risques de la Banque, quantifiée par la mise en œuvre de méthodes permettant d'évaluer les risques sur une base régulière et d'allouer efficacement du capital aux activités génératrices de risque. D'un point de vue conceptuel, la mesure de capital économique est une mesure de la perte inattendue de la Banque, sur un horizon temporel défini et pour un niveau de confiance donné (99,93 % sur un an). La quantification des fonds propres économiques de la Banque est réalisée en deux étapes :

- Une évaluation individuelle des risques en ligne avec la définition interne du capital économique (sur base de modèles statistiques développés en interne et adaptés au profil de risque de la Banque).
- L'agrégation de ces estimations individuelles sur base d'une matrice de corrélations inter-risques.

En 2013, un accent particulier a été mis sur l'exhaustivité des risques pris en considération dans ce dispositif et sur l'évaluation globale de la mesure contributive. À cette fin, un outil dédié (appelé Capital Engine) a été developpé en interne afin d'agréger les différentes contributions du capital économique et de réallouer ce dernier, par risque, au niveau des entités et métiers du groupe BIL. Cet outil se base sur l'approche bien connue de Markowitz : le capital total estimé est diversifié sur la base d'une matrice de corrélation calibrée en interne.

La calibration du « Capital Engine » est réalisée en deux étapes :

1. Construction d'indices synthétiques reflétant, pour chaque type de risque, l'exposition correspondante de la Banque.
2. Calcul des corrélations inter-risques et construction de la matrice des corrélations.

En collaboration avec les équipes en charge du contrôle de gestion et de la planification financière, l'allocation des fonds propres économiques est réalisée chaque trimestre au niveau des lignes d'activité et des différentes entités de la Banque.

Comptes consolidés

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	35
Bilan consolidé	36
Compte de résultat consolidé	38
État consolidé de résultat global	39
Variation des fonds propres consolidés	40
Tableau des flux de trésorerie consolidé	42
Notes aux comptes consolidés	43

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de
Banque Internationale à Luxembourg SA
69, Route d'Esch
L-2953 Luxembourg

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Banque Internationale à Luxembourg SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état des variations des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de Banque Internationale à Luxembourg SA au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Autres points d'attention

Les comptes consolidés de Banque Internationale à Luxembourg SA au 31 décembre 2012 ont été audités par un autre réviseur d'entreprises qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés en date du 28 mars 2013.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Jean-Michel Pacaud

Le 4 avril 2014

Bilan consolidé

ACTIF (en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2	3 358 966 568	1 216 639 373
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3	1 856 457 339	1 374 083 211
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4	9 554 192 423	10 062 413 490
IV.	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	7.5	124 171 032	107 811 549
V.	Investissements financiers	7.6	3 894 147 186	5 480 341 698
VI.	Dérivés	9.1	1 709 753 839	687 957 956
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		25 452 345	15 942 122
VIII.	Immeubles de placement	7.7 / 7.11	165 737 716	153 778 830
IX.	Immobilier, matériel et équipement	7.7 / 7.11	114 214 359	110 261 459
X.	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.8	65 392 495	68 094 591
XI.	Actifs d'impôts exigibles	7.9	0	2 274
XII.	Impôts différés actifs	7.9 / 9.2	376 068 944	359 190 591
XIII.	Autres actifs	7.10	61 158 415	62 444 618
TOTAL DE L'ACTIF			**21 305 712 661**	**19 698 961 762**

DETTES

(en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1	2 578 571 093	1 730 245 390
II.	Dettes envers la clientèle	8.2	11 546 279 875	12 497 024 699
III.	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	8.3	2 672 791 875	1 795 585 963
IV.	Dérivés	9.1	1 573 878 656	781 982 420
V.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		91 611 929	58 956 377
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4	619 234 370	888 625 678
VII.	Dettes subordonnées	8.5	751 562 232	417 553 218
VIII.	Provisions et autres obligations	8.6	71 071 953	79 546 534
IX.	Passifs d'impôts exigibles	8.7	16 441 235	1 440 382
X.	Impôts différés passifs	8.7 / 9.2	20 069 979	22 670 390
XI.	Autres passifs	8.8	258 776 696	255 908 858
TOTAL DES DETTES			**20 200 289 893**	**18 529 539 909**

FONDS PROPRES

(en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
XII.	Capital souscrit	9.7	141 224 090	141 224 090
XIII.	Primes d'émission et d'apport		708 297 160	708 297 160
XIV.	Actions propres		(1 455 000)	(1 455 000)
XV.	Réserves et report à nouveau		80 217 434	88 687 150
XVI.	Résultat net de la période		30 177 288	113 229 814
FONDS PROPRES DE BASE			**958 460 972**	**1 049 983 214**
XVII.	Gains ou pertes latents ou différés		146 961 796	119 438 639
	a) Réserve sur titres disponibles à la vente		*164 307 820*	*160 514 278*
	b) Autres réserves		*(17 346 024)*	*(41 075 639)*
FONDS PROPRES DU GROUPE			**1 105 422 768**	**1 169 421 853**
XVIII.	Intérêts minoritaires		0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES			**1 105 422 768**	**1 169 421 853**
TOTAL DES DETTES ET DES FONDS PROPRES			**21 305 712 661**	**19 698 961 762**

Comptes de résultat consolidé

(en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
I.	Intérêts perçus	11.1	991 778 618	709 256 101
II.	Intérêts payés	11.1	(774 157 491)	(461 996 892)
III.	Dividendes	11.2	22 075 603	3 203 031
IV.	Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	11.3	4 363 972	45 119 261
V.	Résultat net sur investissements (actifs et passifs non désignés à la juste valeur par le résultat)	11.4	(53 281 481)	58 310 525
VI.	Commissions perçues	11.5	169 463 630	185 348 412
VII.	Commissions versées	11.5	(20 117 361)	(18 795 608)
VIII.	Autres résultats nets d'exploitation	11.7	19 517 121	(16 010 380)
PRODUIT NET			**359 642 611**	**504 434 450**
IX.	Frais de personnel	11.8	(188 275 168)	(194 333 556)
X.	Frais généraux et administratifs	11.9	(120 090 630)	(122 241 529)
XI.	Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.10	(22 292 441)	(24 872 276)
COÛTS			**(330 658 239)**	**(341 447 361)**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			**28 984 372**	**162 987 089**
XII.	Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit	11.11	(18 430 898)	(23 347 209)
XIII.	Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.12	0	(96 688)
XIV.	Provisions pour litiges juridiques	11.15	11 184 137	(364 290)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS			**21 737 611**	**139 178 902**
XV.	Charge d'impôts	11.13	8 439 677	(25 949 088)
RÉSULTAT NET			**30 177 288**	**113 229 814**
	Part du groupe dans le résultat		30 177 288	113 229 814
	Part des minoritaires dans le résultat		0	0
	Résultat par action	11.14		
	- de base		14,97	56,15
	- dilué		14,97	56,15

État consolidé de résultat global

(en EUR)	31/12/12	31/12/13
RÉSULTAT NET COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	**30 177 288**	**113 229 814**
GAINS (PERTES) NON RECONNU(E)S DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	**104 928 071**	**(27 523 157)**
Élements non reclassés dans le compte de résultat	**(6 885 615)**	**(7 226 069)**
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Brut	(9 450 995)	(10 176 149)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Impôts	2 565 380	2 950 080
Elements reclassés dans le compte de résultat	**111 813 686**	**(20 297 088)**
Gains (pertes) sur couvertures d'investissements nettes	(58 915)	(128 271)
Écarts de conversion	8 396 340	(1 042 105)
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(129 535)	(21 716 095)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente	143 883 325	(6 314 435)
Impôts sur élements reclassés dans le compte de résultat	(40 277 529)	8 903 818
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE, NET D'IMPÔTS	**135 105 359**	**85 706 657**
Part attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	**135 105 359**	**85 706 657**
Part des minoritaires	0	0

Variation des fonds propres consolidés

FONDS PROPRES DE BASE, PART DU GROUPE (en EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
AU 01/01/12, IFRS	**141 224 090**	**617 668 312**	**(1 455 000)**	**1 887 809 361**	**(1 948 660 693)**	**696 586 070**
Affectation du résultat 2011		(113 217 609)		(1 835 443 084)	1 948 660 693	0
Augmentation de capital		203 846 457				203 846 457
Affectation au capital hybride [1]				23 804 569		23 804 569
Variation du périmètre de consolidation				(149 852)		(149 852)
Variation des normes comptables [2]				4 196 440		4 196 440
Résultat net de la période					30 177 288	30 177 288
AU 31/12/12, IFRS	**141 224 090**	**708 297 160**	**(1 455 000)**	**80 217 434**	**30 177 288**	**958 460 972**

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (en EUR)	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écart de conversion [3]	Gains ou pertes latents ou différés
AU 01/01/12, IFRS	**60 752 553**	**769 185**	**0**	**(19 488 013)**	**42 033 725**
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	69 571 600				69 571 600
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		735 442			735 442
Variation nette des autres réserves			(6 895 099)		(6 895 099)
Écarts de conversion	(3 817)		9 484	8 396 340	8 402 007
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	(1 593 219)				(1 593 219)
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	35 580 703				35 580 703
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		(873 363)			(873 363)
AU 31/12/12, IFRS	**164 307 820**	**631 264**	**(6 885 615)**	**(11 091 673)**	**146 961 796**

INTÉRÊTS MINORITAIRES (en EUR)	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires
AU 01/01/12, IFRS	**340 145**	**0**	**340 145**
Variation du périmètre de consolidation	(340 145)		(340 145)
AU 31/12/12, IFRS	**0**	**0**	**0**

[1] Montant net d'impôts.
[2] Voir la Note 1.2.4.1.
[3] Au 31 décembre 2012, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -36 297 941 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés (au 31 décembre 2011 : EUR -35 431 536).

FONDS PROPRES DE BASE, PART DU GROUPE (en EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
AU 01/01/13, IFRS	**141 224 090**	**708 297 160**	**(1 455 000)**	**80 217 434**	**30 177 288**	**958 460 972**
Affectation du résultat 2012				30 177 288	(30 177 288)	0
Affectation au capital hybride [1]				(21 707 572)		(21 707 572)
Résultat net de la période					113 229 814	113 229 814
AU 31/12/13, IFRS	**141 224 090**	**708 297 160**	**(1 455 000)**	**88 687 150**	**113 229 814**	**1 049 983 214**

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (en EUR)	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écart de conversion [2]	Gains ou pertes latents ou différés
AU 01/01/13, IFRS	**164 307 820**	**631 264**	**(6 885 615)**	**(11 091 673)**	**146 961 796**
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	12 261 571				12 261 571
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		1 761 044			1 761 044
Variation nette des autres réserves			(7 281 361)		(7 281 361)
Écarts de conversion	(40 294)		55 293	(1 042 105)	(1 027 106)
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité					0
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(16 014 819)				(16 014 819)
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		(17 222 486)			(17 222 486)
AU 31/12/13, IFRS	**160 514 278**	**(14 830 178)**	**(14 111 683)**	**(12 133 778)**	**119 438 639**

INTÉRÊTS MINORITAIRES (en EUR)	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires
AU 01/01/13, IFRS	**0**	**0**	**0**
Variation du périmètre de consolidation	0	0	0
AU 31/12/13, IFRS	**0**	**0**	**0**

[1] Montant net d'impôts.

[2] Au 31 décembre 2013, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -34 294 962 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés (au 31 décembre 2012 : EUR -36 297 941).

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en EUR)	Notes	31/12/12	31/12/13
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net après impôts		30 177 288	113 229 814
Ajustement pour :			
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	7.7 / 7.8	33 927 407	37 484 840
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	11.4 / 11.11	13 174 970	18 038 850
- Gains / (pertes) net(te)s sur investissements		1 780 872	136 450
- Provisions (y compris les dépréciations collectives)	7.10 / 8.6 / 8.8 / 11.11	(29 152 755)	2 931 731
- Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	11.3	(1 602 280)	(24 076 782)
- Impôts différés	11.13	(24 709 484)	40 552 363
Variation des actifs et des dettes opérationnels		1 965 405 836	(2 256 888 125)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		**1 989 001 854**	**(2 068 590 859)**
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.7 / 7.8	(25 132 631)	(29 000 444)
Vente d'immobilisations	7.7 / 7.8	66 207	4 721 434
Acquisition d'actions non consolidées		(2 163 553)	(2 081 480)
Vente d'actions non consolidées		3 617 292	25 499 706
Acquisition de filiales		(490 000)	0
Vente de filiales / fermeture de succursales		(4 904 426)	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		**(29 007 111)**	**(860 784)**
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		203 846 457	0
Remboursement de dettes subordonnées [1]		0	(339 373 338)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		**203 846 457**	**(339 373 338)**
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES		**2 163 841 200**	**(2 408 824 981)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		**2 245 590 078**	**4 412 893 222**
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		1 989 001 854	(2 068 590 859)
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement		(29 007 111)	(860 784)
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement		203 846 457	(339 373 338)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		3 461 945	(12 808 512)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		**4 412 893 223**	**1 991 259 729**
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE			
Impôts payés		(1 039 991)	34 647
Dividendes reçus	11.2	22 075 603	3 203 031

Le groupe BIL a décidé de qualifier d'activités de financement les opérations relatives aux fonds propres de base, actions propres et autres éléments éligibles comme capital réglementaire.

Les activités d'investissement sont limitées aux immobilisations (corporelles et incorporelles) et aux opérations sur actions disponibles à la vente, qu'elles soient consolidées ou non.

[1] Opérations générant de la trésorerie uniquement.

Notes aux comptes consolidés

Note préliminaire :
Présentation des comptes (consolidés)

Lorsque le solde d'une rubrique est à zéro pour l'année sous revue et pour l'année comparative, la ligne n'est dans ce cas pas reprise dans les états financiers (consolidés). Cette règle est valable pour la présentation du bilan (consolidé), du compte de résultat (consolidé), de l'état (consolidé) de résultat global, de la variation des fonds propres (consolidés), du tableau des flux de trésorerie (consolidé), ainsi que pour les notes aux comptes (consolidés).

Note 1
Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

Note 2
Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales, des filiales communes et des entreprises associées

Note 3
Analyse par métiers et répartition géographique

Note 4
Evénements importants repris dans le compte de résultat

Note 5
Evénements postérieurs à la clôture

Note 6
Litiges

Note 7
Notes sur l'actif du bilan consolidé

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales
7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit
7.4 Prêts et créances sur la clientèle
7.5 Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
7.6 Investissements financiers
7.7 Immobilisations corporelles
7.8 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
7.9 Actifs fiscaux
7.10 Autres actifs
7.11 Contrats de location
7.12 Qualité des actifs financiers

Note 8
Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

8.1 Dettes envers les établissements de crédit
8.2 Dettes envers la clientèle
8.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
8.4 Dettes représentées par un titre
8.5 Dettes subordonnées
8.6 Provisions et autres obligations
8.7 Dettes fiscales
8.8 Autres passifs

Note 9
Autres notes annexes au bilan consolidé

9.1 Dérivés
9.2 Impôts différés
9.3 Paiements fondés sur des actions
9.4 Transactions avec des parties liées
9.5 Titrisation
9.6 Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées
9.7 Fonds propres
9.8 Taux de change

Note 10
Notes sur les éléments hors bilan

10.1 Opérations en délai d'usance
10.2 Garanties
10.3 Engagements de crédit
10.4 Autres engagements

Note 11
Notes annexes au compte de résultat consolidé

11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés
11.2 Dividendes
11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture
11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non désignés à la juste valeur par le résultat)
11.5 Commissions reçues et versées
11.6 Honoraires des Réviseurs d'entreprises
11.7 Autres résultats nets d'exploitation
11.8 Frais de personnel
11.9 Frais généraux et administratifs
11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles
11.11 Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit
11.12 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles
11.13 Charge d'impôts
11.14 Résultat par action
11.15 Provisions pour litiges juridiques

Note 12
Notes sur l'exposition aux risques

12.1 Juste valeur
12.2 Exposition au risque de crédit
12.3 Actifs financiers donnés en garantie
12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt
12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)
12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance
12.7 Risque de change
12.8 Ratios de solvabilité

Note 1 : Règles de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés

Information générale

La société mère du groupe BIL est Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois (ci-après « BIL » ou « la Banque »). Son siège social est situé 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le groupe BIL est inclus dans les comptes consolidés de Precision Capital SA, constituant le plus petit ensemble d'entreprises dont la BIL fait partie en tant que filiale. Le siège de Precision Capital SA est situé à Luxembourg, 15, Boulevard Franklin Roosevelt – L-2450 Luxembourg, et les comptes consolidés sont disponibles à la même adresse. La BIL a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations financières et bancaires – y compris l'établissement de filiales, de succursales et d'agences – et de participer à toutes entreprises financières, industrielles et commerciales, comme aussi de recevoir des fonds en dépôt et de conserver en dépôt des valeurs quelconques. Les présents états financiers ont été approuvés en vue de leur publication par le Conseil d'administration en date du 28 février 2014 et signés en son nom par François Pauly, Président du Comité de direction du groupe BIL et Administrateur délégué.

Notes aux comptes consolidés

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (Conseil des Normes Comptables Internationales)
- IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee (Comité des Interprétations des Normes Internationales d'Information Financière)
- IFRS : International Financial Reporting Standards (Normes Internationales d'Information Financière)

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Règles comptables de base

1.1.1 Généralités

Les états financiers consolidés de la BIL sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union Européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1er janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour.

Les états financiers de la BIL ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union Européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2013.

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont présentés en euro (EUR), sauf mention contraire.

1.1.2 Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers dans les catégories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » en fonction de la méthode d'évaluation, et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de la BIL (Cf. 1.6.) ;
- Les instruments financiers dont les prix de marché cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente, ... (Cf. 1.7.) ;
- Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à partir de techniques de valorisation (Cf. 1.7.) ;
- Détermination de l'existence d'un contrôle sur une entitée acquise par la BIL, y compris une entité ad'hoc (Cf. 1.3.) ;
- Désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture (Cf. 1.12.) ;
- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (Cf. 1.24.) ; et
- Identification des critères de déclenchement de dépréciation (Cf. 1.6.5.).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- Evaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (Cf. 1.12) ;
- Détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (Cf. 1.7) ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles (Cf. 1.14,1.15) ;
- Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (Cf. 1.22 + Note 8.6) ;
- Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (Cf. 1.21) ; et
- Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (Cf. 1.17.2).

1.2 Changements dans les principes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter la BIL

La vue d'ensemble des textes, reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêté du 31 décembre 2013.

1.2.1 Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne et applicables à partir du 1er janvier 2013

Les normes, interprétations ou amendements suivants ont été avalisés par la Commission européenne et sont appliqués depuis le 1er janvier 2013.

- Amendement à IAS 19 «Avantages du personnel» modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestation définie (avec notamment la suppression du mécanisme du «corridor») et améliore les informations à fournir en annexes relatives à ces régimes. L'amendement à IAS 19 est applicable à partir du 1er janvier 2013 et impacte la BIL. Selon cet amendement, la BIL présente le passif ou l'actif net des prestations définies au bilan. La BIL n'est plus autorisée à utiliser la méthode du corridor car selon cet amendement, le montant total des gains ou pertes actuariels est comptabilisé directement dans les gains (pertes) latents ou différés. La rémunération nette sur le passif des prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt des obligations d'entreprises de hautes qualités. Enfin, les taxes à payer au titre du plan sur les contributions attachées aux services avant la date d'arrêté ou sur les avantages résultants de ces services sont inclues dans l'évaluation des obligations au titre des prestations définies.
- Amendement à IAS 1 «Présentation des postes des autres éléments du résultat global» clarifie les dispositions sur la présentation de l'état du résultat global et introduit une présentation des autres éléments du résultat global en distinguant ceux qui sont recyclables ou non. Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2013 et impacte la présentation des gains (pertes) latents ou différés de la BIL.
- IFRIC 20 «Frais de découverture engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert». Cette interprétation n'a pas d'impact sur la BIL.
- Amendement à la norme IAS 12 sur l'impôt sur les bénéfices : recouvrement de certains actifs sous-jacents aux impôts différés. Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de la BIL.
- Amendement à IFRS 7 «Instruments financiers : Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers» requiert des informations supplémentaires à fournir en annexes aux états financiers sur les instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés et sur les instruments financiers comptabilisés sujets à des accords de compensation exécutoires ou à des contrats similaires, même s'ils ne sont pas compensés selon IAS 32. Cet amendement à IFRS 7 est applicable à partir du 1er janvier 2013 et complète les informations à fournir en annexes aux états financiers annuels et intermédiaires de la BIL sur la compensation des instruments financiers.
- IFRS 13 «Évaluation de la juste valeur» décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'informations à présenter dans les annexes. IFRS 13 est applicable à partir du 1er janvier 2013 et impacte la façon d'évaluer la juste valeur par la BIL.
- Amendement à IFRS 1 «Prêts gouvernementaux» (émis par l'IASB en mars 2012). Cet amendement est effectif à partir du 1er janvier 2013 et n'a pas d'impact sur BIL, qui n'est plus premier adoptant.
- «Améliorations aux IFRS, cycle 2009-2011» (émis par l'IASB en mai 2012), qui sont une série d'amendements aux normes internationales de reporting financier existantes. Ces amendements prennent effet au 1er janvier 2013 et impactent principalement les informations à fournir dans les annexes aux états financiers de BIL.
- Amendement à la norme IFRS 1 relatif aux premiers adoptants en situation d'hyperinflation et les dates d'application fermes pour les premiers adoptants. Ces amendements n'ont pas d'impact sur la BIL.
- Dispositions transitoires (Amendements aux IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12) (émis le 28 juin 2012) n'ont pas d'impact sur la BIL.

1.2.2 Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1er janvier 2013

- Amendement à IAS 32 «Instruments financiers : Présentation - Compensation des actifs et des passifs financiers» clarifie l'application des règles de compensation des instruments financiers et élimine certains points de divergences dans son application. L'amendement à IAS 32 sera applicable à partir du 1er janvier 2014 et ne devrait pas impacter la Banque étant donnée l'approche actuelle (voir point 1.4).

- Les entités d'investissement (Amendements aux IFRS IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27) (émis le 31 octobre 2012). Ces amendements seront applicables au 1er janvier 2014 et n'ont pas d'impact sur la Banque.
- Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (amendement à IAS 36) (émis le 29 mai 2013). Cet amendement est applicable au 1er janvier 2014 et n'a pas d'impact sur la Banque.
- Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (amendement à IAS 39) (émis le 27 juin 2013). Cet amendement est applicable au 1er janvier 2014 et n'a pas d'impact sur la Banque.
- Un ensemble de 5 normes nouvelles ou révisées liées au traitement comptable et aux informations à fournir en annexes des participations dans des autres entités sera applicable à partir du 1er janvier 2014. Cette publication regroupe les textes suivants :
  - IFRS 10 « États financiers consolidés » introduit un modèle de comptabilisation unique pour toutes les entités, lequel est basé sur le contrôle, sans considération de la nature de l'entité consolidée. La BIL n'envisage pas un impact significatif de cette norme sur ses états financiers.
  - IFRS 11 « Accords conjoints » ne permettra plus l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les entités sous contrôle commun. La méthode de la mise en équivalence sera l'unique méthode autorisée pour la consolidation des coentreprises de la BIL. Cette interprétation n'a pas d'impact sur la BIL.
  - IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » exigera une amélioration des informations à présenter en annexes relatives aux participations de la BIL dans des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées dans lesquelles la BIL a une implication.
  - IAS 27 « États financiers individuels » révisée demeure une norme qui traite uniquement des états financiers individuels : les règles actuelles restent inchangées.
  - IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises » révisée est modifiée pour s'adapter aux changements liés à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

1.2.3 Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- Interprétation IFRC 21 « droits ou taxes » (émis le 20 mai 2013). Cet interprétation est applicable au 1er janvier 2014 et n'a pas d'impact sur la Banque.
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel » (émis le 21 novembre 2013). L'objectif des amendements est de simplifier la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel. Ces amendements sont applicables à compter du 1er juillet 2014, avec application anticipée autorisée.
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012 et cycle 2011-2013.

1.2.4 Changement de méthodes comptables

1.2.4.1 Régimes à prestations définies

La Banque considère que la partie capital décès en service et toute prestation risque indépendante des années de service, initialement incluses dans la provision pour obligation à prestations définies, doivent être traitées sur base des paiements des primes d'assurance sans autre provisionnement nécessaire pour ce type de risque. Cela génère un impact sur les fonds propres qui est repris dans les chiffres de 2012 pour un montant brut positif de 5,93 millions d'euro (montant net de 4,20 millions d'euro). Le tableau suivant montre l'impact du retraitement sur le bilan consolidé au 31 décembre 2012 :

États financiers consolidés		**31/12/12**
(en EUR)		**Impact pro forma**
ACTIFS	Actifs fiscaux	(1 732 410)
PASSIFS	Provisions et autres obligations	(5 928 850)
FONDS PROPRES	Réserves et report à nouveau	4 196 440

1.2.4.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Banque n'appliquait pas strictement la norme comme elle se basait jusqu'à maintenant sur une durée résiduelle inférieure à 3 mois et non pas initiale.
Le texte IAS 7 relatif à une maturité de 3 mois depuis la date d'acquisition était considéré par de nombreuses banques comme un exemple et non une contrainte. Cette approche historique s'appuyait sur les pratiques de gestion de trésorerie. Néanmoins, l'interprétation de la Banque n'était pas consistante avec une application stricte de la norme.
En mai 2013, l'IFRIC a définitivement mis fin à ce débat en considérant que la définition IAS 7 était suffisamment explicite. Par conséquent, la Banque a revu son approche de la définition d'équivalents de trésorerie en considérant uniquement une maturité initiale de 3 mois. Cependant cette modification n'a pas d'impact significatif sur les chiffres 2012.

1.3 CONSOLIDATION

1.3.1 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs en date d'acquisition des actifs transférés par la BIL, des passifs contractés par la BIL à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par la BIL en échange du contrôle de la société acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les prises de participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultat.

Lorsque la contrepartie que la BIL transfère en échange de l'entreprise acquise comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition comme partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat consolidé.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la BIL réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (date à laquelle la BIL obtient le contrôle) et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

1.3.2 Filiales

Les filiales sont des sociétés pour lesquelles la BIL exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à la BIL et sortent du périmètre de consolidation dès que la BIL perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes « intragroupe » sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant de ces opérations « intragroupe ». Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par la BIL.

Les changements dans la participation de BIL dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si BIL perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

Selon IAS 39 Instruments Financiers, la juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier (comptabilisation et évaluation) ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

En cas d'obligation de consolidation d'un fonds d'investissement, BIL considère que la consolidation sur une seule ligne de sa quote-part dans la valeur liquidative de ce dernier est plus adaptée.

1.3.3 Entités ad hoc

Une entité ad hoc doit être consolidée quand, en substance, la relation entre l'entité ad hoc et la BIL indique que l'entité ad hoc est contrôlée par la BIL. Le contrôle peut être matérialisé par la structuration des activités de l'entité ad hoc (fonctionnant en « pilotage automatique » ou d'une autre façon). Les circonstances suivantes nécessitent l'exercice d'un jugement et peuvent indiquer une relation dans laquelle la BIL contrôle une entité ad hoc (et doit, en conséquence, consolider cette entité ad hoc) :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la BIL selon ses besoins opérationnels spécifiques ;
- la BIL a les pouvoirs de décision ou délègue ces pouvoirs pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ;
- la BIL a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- la BIL conserve la majorité des risques résiduels ou de propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

1.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand la BIL a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de décomptabiliser l'actif ou d'éteindre le passif de manière simultanée.
La compensation est actuellement appliquée pour les actifs et passifs fiscaux par chaque entité du groupe BIL.

1.5 Conversions des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

1.5.1 Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la BIL sont convertis dans la monnaie de présentation de la BIL (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat consolidé comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.5.2 Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de la BIL sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat consolidé, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

La couverture de change des éléments non-monétaires tels que les participations peut également se faire via un passif financier dédicacé pour lequel l'impact de réévaluation de change est alors comptabilisé en capitaux propres.

1.6 Actifs et passifs financiers

La Direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

1.6.1 Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction. En ce qui concerne ces actifs, la BIL comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêté au compte de résultat consolidé en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les autres achats ou ventes de titres, pour lesquels la livraison s'effectue selon un autre délai d'usance, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits titres.

Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La BIL décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration.

1.6.2 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

La BIL classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommée « Loans and Receivables – L&R », selon IAS 39), à l'exception de :

- ceux que la BIL a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que la BIL, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que la BIL, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels la BIL ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIL enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.6.3 Instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat

1.6.3.1 Prêts et titres détenus à des fins de transaction

La BIL présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Revenus d'intérêts ».

Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours et/ou de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. La BIL comptabilise les titres détenus à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts perçus ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

1.6.3.2 Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

1.6.3.3 Prêts et valeurs désignés à la juste valeur par résultat (FVO)

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être désigné à la juste valeur par le résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; un instrument contient un dérivé incorporé :
  - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
  - s'il n'est pas évident sans analyse approfondie que la séparation du ou des dérivés incorporés soit interdite.

1.6.3.4 Passifs désignés à la juste valeur sur option par le résultat (FVO)

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux instrument financiers évalués à la juste valeur par le résultat, décrits plus haut.

1.6.3.5 Dérivés - portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est dit être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais la BIL utilise aussi des dérivés de crédit ou sur actions. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultat consolidé.

la BIL présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative.

Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque : leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ; le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

1.6.4 Investissements financiers

1.6.4.1 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La BIL classe les actifs financiers portant intérêts et ayant une échéance donnée dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) dans le cas où la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

La BIL comptabilise de tels actifs financiers portant intérêt initialement à leur juste valeur (après coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

1.6.4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

La BIL classe les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidité, à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

La BIL comptabilise initialement ces actifs à leur juste valeur plus les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt. La BIL comptabilise les dividendes reçus des titres à revenus variables en « Dividendes ».

La BIL réévalue ultérieurement à leur juste valeur les actifs financiers disponibles à la vente (cf. 1.7.1 Juste valeur des instruments financiers). Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, la BIL recycle la juste valeur accumulée dans les capitaux propres en résultat consolidé en « Résultats nets sur investissements ».

1.6.5 Dépréciation d'actifs financiers

La BIL déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement générateur de pertes (a) a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, (b) que cet impact peut être estimé de façon fiable.

1.6.5.1 Actifs financiers au coût amorti

La BIL évalue dans un premier temps s'il existe individuellement une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique – S'il existe une indication objective qu'un actif classé dans la catégorie « Prêts et Créances » ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation de cet actif est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, nets des garanties et des nantissements (déterminés par l'exercice du jugement), actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.
- Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans des portefeuilles ou dans d'autres engagements de prêts liés à la date d'arrêté des comptes. La BIL estime ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment, la notation affectée à chaque emprunteur et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve celui-ci. A cet effet la BIL a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défaut et pertes en cas de défaut. Ce modèle est régulièrement testé a posteriori. Il se fonde sur les données de Bâle II et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées. Des hypothèses sont prises pour déterminer la manière de modéliser les pertes avérées et pour déterminer les paramètres requis, à partir des informations historiques.

Traitement comptable de la dépréciation

La BIL comptabilise les variations du montant de la dépréciation en résultat consolidé en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultat consolidé si la réévaluation positive est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en compte de résultat consolidé en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique du compte de résultat consolidé. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

1.6.5.2 Actifs financiers disponibles à la vente

La BIL déprécie un actif financier disponible à la vente sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Détermination de la dépréciation

- Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (5 ans) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la Direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent.
- Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs dépréciés comptabilisés au coût amorti (voir 1.6.5.1).

Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, la BIL recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat consolidé en « Résultat net sur investissements ». Toute baisse supplémentaire de la juste valeur est comptabilisée dans la même catégorie pour les instruments de capitaux propres. Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée pour des instruments de dette portant intérêts, toute diminution de la juste valeur est

comptabilisée en « Résultat net sur investissements » quand il y a indication objective de dépréciation. Dans tous les autres cas, les changements de la juste valeur sont comptabilisés en « Capitaux propres ».

Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultat consolidé à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de la valeur.

Pour plus d'information sur la manière dont le risque de crédit est géré par la BIL, il convient de se reporter au point 3. « Risque de crédit » du rapport de gestion des risques.

1.6.5.3 Engagements hors bilan

La BIL convertit généralement les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple, les garanties ou les stand-by letters of credit - lettres de crédit) et les lignes de crédit en éléments de bilan lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, dans certaines circonstances, en cas d'incertitudes concernant la solvabilité de la contrepartie, l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêts font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

1.6.6 Emprunts

La BIL comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. La BIL comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultat consolidé sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance et non sur la forme juridique des opérations.

1.7 Juste valeur des instruments financiers

1.7.1 Principes de valorisation selon IFRS 13

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les prix disponibles sur les marchés cotés sont à utiliser pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif étant donné qu'ils sont la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale en prenant en compte un cadre normal d'activités.

Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Evaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des 3 niveaux de hiérarchie de juste valeur. Les définitions suivantes utilisées par la Banque sont en lignes avec IFRS 13 :

- Niveau 1 : Prix côtés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 : Techniques de valorisations basées sur des données autres que des prix côtés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Techniques de valorisations pour lesquelles des entrées significatives ne sont pas basées sur des données observables de marché.

1.7.2 Techniques de valorisation utilisées par la Banque

L'approche de la Banque en terme de valorisation de ses instruments financiers (Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente et valorisations au titre des notes aux comptes) peut se résumer ainsi :

1.7.2.1 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente, dérivés).

A. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif –les prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

L'utilisation de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

B. Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par la BIL varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées. Les données que la BIL intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat d'hypothèses faites par la BIL sur la base de données de marché non observables. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses retenues par la BIL doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication aux annexes.

La Banque a également adapté sa méthodologie en terme de calcul de « Credit Value Adjustment » (CVA) et reconnait un « Debit Value Adjustment » (DVA) pour ses dérivés. Une CVA reflete le risque de défaut de la contrepartie tandis que la DVA reflete le risque de crédit propre à la Banque.

Pour la détermination de la CVA/DVA, la Banque prend en considération le marché des dérivés non collatéralisés, lorsqu'il y a un risque sur la juste valeur des dérivés à la date du bilan ainsi qu'une modification de juste valeur sur sa durée de vie.

Sur base de projections, les expositions positives attendues sont utilisées pour le calcul de CVA tandis que les expositions négatives attendues sont utilisées pour le calcul de DVA.

Pour les calculs de CVA/DVA, les paramètres de probabilité de défaut et ceux de pertes en cas de défaut sont basés sur des données de marché.

Pour les obligations et prêts pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la Banque utilise une approche « mark-to-model ». Le prix de valorisation est constitué d'une composante prix de marché et d'une composante prix de modèle. La pondération accordée à la composante prix de modèle reflète l'estimation du niveau d'activité du marché.

Pour ses prix « mark-to-model », la BIL utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des spreads actualisés qui tient aussi bien compte du « CDS/spread » de crédit que du « cash/CDS basis ». Le spread de crédit est estimé sur la base des caractéristiques spécifiques des titres considérés (secteur, notation, pertes en cas de défaut (LGD), ...) et sur la base d'indices de CDS liquides. Une composante de liquidité et de crédit s'ajoute ensuite à la composante crédit pour former le spread du titre.

La banque réalise des tests à posteriori réguliers pour ses prix « mark-to-model ».

1.7.2.2 Instruments financiers au cout amorti (juste valeur des notes aux comptes)

Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance, en prêts et créances et passifs au coût amorti sont valorisés selon les principes suivants :

Principes généraux

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est considérée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les titres disponibles à la vente.

Impact des taux d'intérêt

- la juste valeur des prêts ou passifs à taux fixe et des prêts hypothécaires rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine ;
- les dérivés incorporés, tels que les caps, floors et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer l a juste valeur des prêts et créances ou des passifs au coût amorti ;
- la valeur comptable des prêts à taux variable est considérée comme étant leur juste valeur.

Impact du risque de crédit

- les modifications du spread de crédit depuis l'origine sont incluses dans la juste valeur.

1.8 Produits financiers et charges financières

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par le résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultat consolidé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un instrument financier a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêts sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

1.9 Honoraires et commissions : produits et charges

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de la BIL sont étalés sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de SICAV et de fonds communs de placement (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

1.10 Activités d'assurance et de réassurance

1.10.1 Assurance

BIL est principalement actif sur le marché des produits bancaires.

1.10.2 Réassurance

Les contrats de réassurance de la BIL avec des tiers qui présentent suffisamment de risques d'assurance pour être classés en contrats d'assurance restent comptabilisés suivant les principes compatbles appliqués à Luxembourg.

Un actif de réassurance est déprécié si, et seulement si :

- Il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le bénéficiaire peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat ;
- et si cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que le bénéficiaire recevra du réassureur.

Pour mesurer la solvabilité d'un réassureur, BIL se réfère à sa notation de crédit et à ses règles de dépréciation.

1.11. Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

La BIL désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % à 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

La BIL comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la BIL amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat consolidé, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

1.12 Couverture du risque de taux d'un portefeuille

Comme expliqué au 1.1.1 Généralités, la BIL applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union Européenne («IAS 39 carve-out») qui reflète plus précisément la manière dont la BIL gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs désignés comme éléments couverts.

La BIL effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors-bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

La BIL applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et/ou les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalle de date de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. La BIL peut désigner des éléments à couvrir parmi différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme «disponibles à la vente».

À partir de cette analyse différentielle, réalisée sur une base nette, la BIL définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. La BIL comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur au compte de résultat.

La BIL présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût au bilan consolidé au sein des «Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux».

1.13 «Gain ou perte au premier jour de la transaction»

Le «gain ou perte au premier jour de la transaction» s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le «Gain ou perte au premier jour de la transaction» est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne) incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit,si la transaction n'est pas cotée.

Si la BIL considère que les paramètres principaux sont observables et si la Direction des Risques valide le modèle, «le gain ou la perte au premier jour de la transaction» sera comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Si la BIL ne considère pas que ces données sont observables, ou si le modèle n'est pas validé par la Direction des Risques, «le gain ou la perte au premier jour de la transaction» sera amorti linéairement au compte de résultat sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, la BIL comptabilisera le montant résiduel «du gain ou de la perte au premier jour de la transaction» au compte de résultat.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du «gain ou de la perte au premier jour de la transaction» est comptabilisée au compte de résultat. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, la BIL comptabilise au compte de résultat la part du «gain ou de la perte au premier jour de la transaction» correspondante au dénouement partiel anticipé.

1.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que la BIL bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans ;
- matériel informatique : 3 à 6 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans ;
- toitures et façades : 30 ans ;
- installations techniques : 10 à 20 ans ;
- agencements et finitions : 10 à 20 ans.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, la BIL détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, la BIL utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par la BIL pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par la BIL n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par la BIL ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres résultats nets d'exploitation ».

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations et des immeubles de placement sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net sur investissements ».

1.15 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultat lorsque le coût est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au coeur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuable à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Résultat net sur investissement ».

1.16 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés en « détenus en vue de la vente » ou en « activités abandonnées » si le groupe d'actifs représente un secteur d'activité, lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan consolidé. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupe entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent à être éliminés.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat. Les périodes précédentes sont retraitées.

Lorsqu'un groupe d'actifs destiné à être cédé est classé en « détenus en vue de la vente » ou en « activités abandonnées », les gains (pertes) latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication au sein des fonds propres. La valeur comptable d'un groupe d'actifs destiné à être cédé, représentée par la différence entre les actifs diminués des dettes et des participations ne donnant pas le contrôle, est composée de la part du groupe d'actifs destiné à être cédé aux fonds propres. Si ces fonds propres incluent des gains (pertes) latents ou différés, ces derniers sont recyclés au compte de résultat consolidé lors de la cession du groupe d'actifs destiné à être cédé. Le résultat de la vente d'un groupe d'actifs destiné à être cédé peut être enregistré dans deux périodes distinctes, principalement lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente est inférieure à la valeur comptable et lorsque la valeur comptable inclut des pertes latentes ou différées, comme les écarts de conversion cumulés de la réserve AFS ; lesquelles seront enregistrées lors de la période comptable suivant la cession.

Compte tenu de la présence du Groupe dans les activités financières, les groupes d'actifs détenus en vue d'être vendus et les activités abandonnées regroupent essentiellement des actifs financiers. Lorsque la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants qui sont évalués dans le périmètre d'IFRS 5, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actif destiné à être cédé, y compris les actifs financiers, et est comptabilisée au résultat consolidé de la période. La différence sera ajustée lors de chaque exercice jusqu'à la vente.

Lorsqu'un actif non courant n'est plus classé en « détenus en vue de la vente » suite aux changements des conditions de marché, à l'impossibilité de le céder par manque de contreparties ou pour d'autres raisons ; celui-ci est reclassé dans son portefeuille d'origine à la valeur à laquelle il aurait été comptabilisé s'il n'avait jamais été classé en « détenus en vue de la vente ». Dans ce cas, la différence entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur si aucun reclassement n'avait été réalisé est reprise dans le résultat de la période.

1.17 Écarts d'acquisition

1.17.1 Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre

- la somme des éléments suivants :
  - le montant de la contrepartie transférée,
  - le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, et
  - la juste valeur des intérêts préalablement détenus par la BIL dans l'entité acquise ;
- le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Dans le cas où l'on observerait une différence négative (negative goodwill), une réévaluation négative est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat décoté.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

1.17.2 Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, la BIL alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus pris en compte par la BIL sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la Direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la « valeur temps » de l'argent (au taux d'intérêt sans risque) ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de la BIL défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

1.18 Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, ...), des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable diminué des éventuelles pertes de valeur s'il y a lieu. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

1.19 Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

1.19.1 La BIL est locataire

La BIL conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.19.2 La BIL est bailleur

La BIL conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat consolidé linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, la BIL enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

1.20 Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (« repos ») ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (« reverse repos ») sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est lissé au prorata sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers.

Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers – mesurés à la juste valeur par le résultat ».

1.21 Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre

les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale.

Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.22 Avantages au personnel

1.22.1 Avantages à court terme
Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois après le service rendu ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

Les charges relatives à la prime payable à une date future sujette à la seule condition de présence continue pour une période supplémentaire (la période de «fidélité») est reconnue lorsque les employés rendent le service qui augmente le montant à payer. Comme le montant de la prime n'augmente pas après la période d'acquisition, BIL évalue l'obligation - pour la totalité du montant qui devrait être versé en tenant compte des extinctions prévues - dans son intégralité à compter de la fin de la période d'acquisition.

1.22.2 Passifs liés aux retraites
Si la BIL a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des «régimes à prestations définies», soit au sein des «régimes à cotisations définies». La BIL offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de la BIL.

Dans certains cas, la BIL offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie

1.22.2.1 Régimes à prestations définies
Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA (Iboxx Corp AA), qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la «méthode des unités de crédit projetées», selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. La fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor (correspondant à la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10% de la valeur actualisée de l'obligation brute et 10% de la juste valeur des actifs de couverture du plan) est comptabilisée au compte de résultat sur la durée d'activité prévue du salarié.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaire à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), ajustée des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus non comptabilisés, et déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus, et à la valeur actualisée de tout avantage économique prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de la BIL. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent la norme IAS 19 révisée.

1.22.2.2 Régimes à cotisations définies

Les contributions de la BIL aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de la BIL se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

1.22.2.3 Contribution au coût de l'assurance maladie des retraités

Le droit à ces avantages est généralement donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraites à prestations définies.

1.22.3 Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils aient accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat consolidé.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêté des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.22.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où la BIL est fermement engagée à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. La BIL doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

1.23 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- la BIL a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

1.24 Capital et actions propres

1.24.1 Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que celles provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.24.2 Dividendes sur actions ordinaires

La BIL comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêté du bilan, sont mentionnés dans la note relative à la proposition d'affectation du résultat.

1.24.3 Actions préférentielles

BIL comptabilise en capitaux propres les actions préférentielles qui sont non remboursables et pour lesquelles les dividendes sont déclarés à la discrétion des directeurs.

1.24.4 Actions propres

Lorsque la BIL ou ses filiales achètent des actions de la BIL ou sont obligés d'acheter un montant fixe d'actions de trésorerie pour un montant fixe de trésorerie, le montant reçu incluant les coûts de transactions nets d'impôts est déduit des capitaux propres. Les gains et pertes sur ventes d'actions propres sont comptabilisés en débit ou en crédit du compte actions de trésorerie enregistré en capitaux propres.

1.25 Activités fiduciaires

Lorsque la BIL intervient en qualité de fiduciaire comme agent, administrateur ou intermédiaire, les actifs et les revenus qui en découlent ainsi que les engagements de reprise de tels actifs ne sont pas inclus dans les états financiers.

1.26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires, et des actifs financiers disponibles à la vente.

1.27 Résultat par action

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par la BIL et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversions sont au-dessus du prix d'exercice et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Deux entités sont considérées comme parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre, ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie. La maison mère du Groupe est la BIL. Les relations avec les sociétés mises en équivalence ainsi que les relations avec les dirigeants sont mentionnées dans ces états financiers.

3. INFORMATION SECTORIELLE

Cf Note 3 « Analyse par métiers et répartition géographique ».

4. RÈGLES DE GESTION DES RISQUES ET D'ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Cf partie « Gestion des risques » du rapport de gestion consolidé.

Note 2 : Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et des entreprises associées

2.1 Par rapport à l'exercice 2012, il y a lieu de mentionner les modifications suivantes :

A. Sociétés entrantes et sortantes

Entrées dans le périmètre de consolidation (intégration globale)
BIL Manage Invest SA

Sorties du périmètre de consolidation (intégration globale)
Néant

Entrées dans le périmètre de consolidation (intégration proportionnelle)
Néant

Sorties du périmètre de consolidation (intégration proportionnelle)
Néant

Entrées dans le périmètre de consolidation (mise en équivalence)
Néant

Sorties du périmètre de consolidation (mise en équivalence)
Néant

B. Modifications principales dans le pourcentage d'intérêts du Groupe

Néant

C. Changement de dénomination sociale

Selskabet af 18 December 2013 A/S (ex-Banque Internationale à Luxembourg Bank Danmark A/S)

Société du 25 juillet 2013 SA (ex-BIL Finance SA)

2.2 Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale, des filiales non consolidées par intégration globale, et des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

A. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA	Beethovenstrasse 48 PO Box 2192 CH-8022 Zürich	100
BIL Asia Singapore Ltd	9 Raffles Place #29-01 Republic Plaza Singapore 048619	100
BIL Auto Lease Luxembourg SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Invest N.V.	Pietermaai 15 PO Box 4905 Curaçao – Nederlandse Antilles	100
BIL Manage Invest SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL Part Investments N.V.	Pietermaai 15 PO Box 4905 Curaçao – Nederlandse Antilles	100
BIL RE SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Experta Corporate and Trust Services SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Experta Immobilien A.G.	c/o Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA Steinengraben 22 P.O. Box 2652 CH-4002 Basel	100
I.B. Finance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Selskabet af 18 December 2013 A/S	Gronningen 17 DK-1270 Copenhagen	100
Société du 25 juillet 2013 SA	54-56 avenue Hoche Building Regus F-75008 Paris	99,99
Société Luxembourgeoise de Leasing - BIL-LEASE SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100

B. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Motif de l'exclusion
Audit-Trust SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
BIL Trust Ltd	Canada Court 14 PO Box 48 St Peter Port Guernsey GY1 3BQ, Channel Islands	100	importance négligeable
Compagnie Financière BIL SA & Cie S.e.c.s.	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	en liquidation
Koffour SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Lannage SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Private II Wealth Management SARL	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable
Valon SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100	importance négligeable

C. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Motif de l'exclusion
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME SA	7, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg	10	importance négligeable
Europay Luxembourg S.C.	10, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach	35,20	importance négligeable
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne SA	Aéroport de Luxembourg L-2987 Luxembourg	13,14	importance négligeable
Société de la Bourse de Luxembourg SA	11, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg	21,41	importance négligeable
Visalux S.C.	10, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach	16,24	importance négligeable

Note 3 : Analyse par métiers et répartition géographique

Un secteur est un ensemble identifiable d'activités de la BIL qui, soit fournit des produits ou services donnés (secteur d'activités), soit fournit des produits ou services donnés dans un environnement économique donné (secteur géographique), qui est sujet à des risques et à des avantages économiques différents de ceux d'un autre secteur. Les secteurs dont la majorité des produits proviennent de ventes à des clients externes et dont le produit net bancaire, le résultat ou les actifs représentent au moins 10% du total constituent des secteurs présentés séparément.

En 2013, la BIL a maintenu la segmentation des métiers mise en place en 2012, c'est-à-dire :

- l'activité « Retail, Corporate and Private Banking » organisée autour de trois lignes d'activités : « Retail Banking », « Corporate and Institutional Banking » et « Private Banking », afin d'améliorer les synergies entre les trois piliers, basés sur les attentes des clients.
- l'activité « Treasury and Financial Markets » (TFM) a revu sa ligne d'activité avec la création en 2013 d'un nouveau département « Investment Portfolio ». TFM est donc maintenant organisée autour de quatre départements : « Treasury », « Asset and Liabilities Management (ALM) », « Financial Markets » et « Investment Portfolio », avec des équipes dédiées qui soutiennent les lignes d'activités commerciales.

RÉSULTAT (en milliers d'EUR)	**31/12/12**		
	Produit	***dont produit net d'intérêts***	**Résultat avant impôts**
Retail, Corporate and Private Banking	**391 060**	***229 603***	**83 252**
Treasury and Financial Markets	**(1 629)**	***(28 700)***	**(33 200)**
Group Center	**(29 788)**	***38 794***	**(28 314)**
Core	30 012	*26 794*	28 071
Non-core	(59 800)	*12 000*	(56 385)
TOTAL	359 643	*239 697*	21 738
Résultat avant impôts			21 738
Impôts			8 440
RÉSULTAT NET			30 177

	31/12/13		
	Produit	***dont produit net d'intérêts***	**Résultat avant impôts**
Retail, Corporate and Private Banking	**421 711**	***243 334***	**105 163**
Treasury and Financial Markets	**41 072**	***2 573***	**5 516**
Group Center	**41 651**	***4 555***	**28 500**
Core	41 651	*4 555*	28 500
TOTAL	504 434	*250 462*	139 179
Résultat avant impôts			139 179
Impôts			(25 949)
RÉSULTAT NET			113 230

ACTIFS ET DETTES (en milliers d'EUR)	31/12/12 [1]		31/12/13	
	Actifs	Dettes	Actifs	Dettes
Retail, Corporate and Private Banking	9 554 192	13 762 245	10 062 413	14 208 710
Treasury and Financial Markets	10 666 159	5 176 141	8 647 614	3 417 597
Group Center	1 085 362	1 261 903	988 935	903 233
TOTAL	21 305 713	20 200 290	19 698 962	18 529 540

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE (en milliers d'EUR)	31/12/12			
	Investissements	Amortissements	Dépréciations [2]	Autres charges sans contrepartie de trésorerie [3]
Retail, corporate and Private Banking	**0**	**0**	**(18 814)**	**2 106**
Treasury and Financial Markets	**0**	**0**	**(187)**	**0**
Group Center	**9 625**	**(22 292)**	**228**	**(1 883)**
Core	9 625	(22 292)	228	(10 966)
Non-core	0	0	0	9 083
TOTAL	9 625	(22 292)	(18 773)	223

	31/12/13			
	Investissements	Amortissements	Dépréciations [2]	Autres charges sans contrepartie de trésorerie [3]
Retail, Corporate and Private Banking	**0**	**0**	**(23 190)**	**(271)**
Treasury and Financial Markets	**0**	**0**	**(984)**	**0**
Group Center	**11 548**	**(24 872)**	**271**	**(20 065)**
Core	11 548	(24 872)	271	(20 065)
TOTAL	11 548	(24 872)	(23 903)	(20 336)

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de services font l'objet de rétrocessions et ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, y compris les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur la base de l'encours à moyen et à long terme ;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en milliers d'EUR)		Belgique	Danemark	France	Luxembourg	Singapour	Suisse	Autres	Total
AU 31/12/12	**Produit net**	0	5 077	1 677	281 337	51 024	20 021	507	359 643
AU 31/12/13	**Produit net**	29	5 316	(5 092)	483 754	6 851	10 763	2 813	504 434

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

[1] Une partie des Produits Structurés BIL (BSP) émis par la BIL ont été reclassifiés entre les trois lignes d'activités en fonction de l'allocation des revenus (Retail, Corporate and Private Banking +2,2 milliards, Group Center +0,1 milliard et TFM -2,3 milliards). Toutes les dettes subordonnées et convertibles (751 millions) ont été ré-allouées du secteur "Treasury and Financial Markets" vers le secteur "Group Center" suite à la décision d'allouer tous les revenus générés par le "Liability Management Exercice" sous "Group Center".
[2] Inclut les dépréciations sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, les dépréciations sur titres, les dépréciations sur prêts et sur provisions pour engagements de crédit, ainsi que les dépréciations sur écarts d'acquisition.
[3] Inclut les frais IFRS 2, les indemnités nettes pour provisions pour frais de restructuration, les indemnités nettes pour provisions relatives à IAS 19, ainsi que les pertes de capitaux sur échanges d'actifs.

Note 4 : Événements importants repris dans le compte de résultat

Ces événements sont repris dans le rapport de gestion consolidé.

Note 5 : Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif que ceux mentionnés dans le rapport de gestion consolidé n'est à mentionner après la clôture qui pourrait avoir un effet majeur sur les comptes de la BIL.

Note 6 : Litiges

6.1 Banque Internationale à Luxembourg SA et Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA

À la suite de la faillite de Bernard L. Madoff Investment Securities («BLMIS»), les administrateurs judiciaires de BLMIS et de certains fonds d'investissement liés à B. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à B. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de «clawback», la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BLMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de «clawback» ont été intentées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA et de sa filiale Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA, les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 68 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Banque Internationale à Luxembourg SA pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Banque Internationale à Luxembourg SA n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Au 31 décembre 2013, aucune provision relative aux actions de «clawback» n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

6.2 Banque Internationale à Luxembourg Bank Danmark A/S

Une banque danoise, EBH BANK, a fait faillite dans la tourmente de la crise de 2008, et des personnes liées à cette banque ont été inculpées pour fraude et manipulation de marché dans le cadre de transactions sur les actions d'EBH BANK et celles d'autres sociétés cotées.

Dans le cadre de ce dossier, des plaintes ont été déposées auprès de la police par le régulateur danois à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg Bank Danmark A/S («BIL DK») et l'un de ses traders pour assistance d'EBH BANK dans la manipulation de marché présumée. Ce trader et, dans un second temps, BIL DK, en tant que personne morale, ont été mis en examen pour cette présumée assistance. L'enquête de la police est toujours en cours et est susceptible d'aboutir à une inculpation de BIL DK et de son trader.

BIL DK réfute fermement toute implication dans les actes criminels visés. Le 18 décembre 2013, BIL DK a transféré l'ensemble de son activité dans une nouvelle succursale créée par BIL au Danemark. BIL DK continuera d'exister jusqu'à la fin de l'enquête décrite ci-dessus ; BIL DK a été renommée en «Selskabet af 18 December 2013 A/S».

La Banque n'a pas d'autre litige significatif non adéquatement provisionné qui serait à considérer afin que les lecteurs puissent évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit ou litiges actuels ou potentiels.

Note 7 : Notes sur l'actif du bilan consolidé (en EUR)

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.4 Prêts et créances sur la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.5 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.6 Investissements financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.7 Immobilisations corporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.8 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.9 Actifs fiscaux

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.10 Autres actifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.11 Contrats de location

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.12 Qualité des actifs financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

Note 8 : Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé (en EUR)

8.1 Dettes envers les établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.2 Dettes envers la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.3 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.4 Dettes représentées par un titre

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/12	31/12/13
Certificats de dépôts	96 919 701	64 509 357
Obligations non convertibles	522 314 669	824 116 321
TOTAL	**619 234 370**	**888 625 678**

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT
voir les Notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR
voir la Note 12.1

8.5 Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/12	31/12/13
Dettes subordonnées non convertibles [1]	560 194 004	330 425 705
Capital hybride et actions privilégiées remboursables [2]	191 368 228	87 127 513
TOTAL	**751 562 232**	**417 553 218**

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT
voir les Notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR
voir la Note 12.12

8.6 Provisions et autres obligations

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.7 Dettes fiscales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.8 Autres passifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

[1] Liste disponible sur demande.
[2] En accord avec la clause de « Loss Participation » telle que définie dans le prospectus du capital hybride émis par la BIL, le montant de perte excédant les réserves disponibles a été partagé, au prorata, entre d'une part le montant du capital hybride (pour EUR 33,6 millions) et la somme du capital souscrit et de la prime d'émission ajustée du montant des actions propres d'autre part. En 2013, en accord avec la clause de « Loss Participation », suite à une réduction du montant de contribution, le bénéfice doit être alloué au capital hybride en vue de restaurer le montant initial de contribution (« Restoration Allocation »). Donc, le bénéfice 2012 a été alloué au capital hybride pour un montant de EUR 30,7 millions. Au cours de l'année 2013, la Banque a remboursé un montant nominal de EUR 137 millions de dette hybride, principalement grâce à sa gestion bilantaire.

Note 9 : Autres notes annexes au bilan consolidé (en EUR)

9.1 Dérivés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.2 Impôts différés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.3 Paiements fondés sur des actions

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.4 Transactions avec des parties liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.5 Titrisation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.6 Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.7 Fonds propres

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.8 Taux de change

		31/12/12		31/12/13	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,2720	1,2451	1,5384	1,3943
Dollar canadien	CAD	1,3148	1,2908	1,4626	1,3765
Franc suisse	CHF	1,2073	1,2040	1,2270	1,2292
Couronne danoise	DKK	7,4604	7,4448	7,4594	7,4577
Livre sterling	GBP	0,8130	0,8115	0,8323	0,8503
Dollar de Hong Kong	HKD	10,2380	10,0213	10,6767	10,3212
Yen japonais	JPY	114,0795	103,4487	144,4575	130,2865
Couronne norvégienne	NOK	7,3495	7,4655	8,3676	7,8673
Zloty polonais	PLN	4,0816	4,1724	4,1498	4,2154
Couronne suédoise	SEK	8,5978	8,6793	8,8640	8,6626
Dollar de Singapour	SGD	1,6133	1,6074	1,7393	1,6676
Dollar américain	USD	1,3210	1,2921	1,3769	1,3306

Note 10 : Notes sur les éléments hors bilan (en EUR)

10.1 Opérations en délai d'usance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

10.2 Garanties

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

10.3 Engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

10.4 Autres engagements

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

Note 11 : Notes annexes au compte de résultat consolidé (en EUR)

11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.2 Dividendes

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non désignés à la juste valeur par le résultat)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.5 Commissions reçues et versées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.6 Honoraires des réviseurs d'entreprises

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.7 Autres résultats nets d'exploitation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.8 Frais de personnel

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.9 Frais généraux et administratifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.11 Corrections de valeurs sur prêts et provisions pour engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.12 Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.13 Charges d'impôts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.14 Résultat par action

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.15 Provisions pour litiges juridiques

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

Note 12 : Notes sur l'exposition aux risques (en EUR)

12.1 Juste valeur

A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

A.1 Juste valeur des actifs	31/12/12			31/12/13		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 358 966 568	3 358 966 568	0	1 216 639 373	1 216 639 373	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 856 457 339	1 859 181 013	2 723 674	1 374 083 211	1 370 571 414	(3 511 797)
Prêts et créances sur la clientèle	9 554 192 423	9 672 730 260	118 537 837	10 062 413 490	10 156 255 751	93 842 261
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	87 326 422	87 326 422	0	107 811 549	107 811 549	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	36 844 610	36 844 610	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	3 847 760 033	3 847 760 033	0	5 440 380 563	5 440 380 563	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	46 387 153	47 356 233	969 080	39 961 135	41 360 983	1 399 848
Dérivés	1 709 753 839	1 709 753 839	0	687 957 956	687 957 956	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	25 452 345	25 452 345	0	15 942 122	15 942 122	0
Autres actifs	782 571 929	782 571 929	0	753 772 363	753 772 363	0
TOTAL	**21 305 712 661**	**21 427 943 252**	**122 230 591**	**19 698 961 762**	**19 790 692 074**	**91 730 312**

A.2. Juste valeur des passifs	31/12/12			31/12/13		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	2 578 571 093	2 585 007 761	(6 436 668)	1 730 245 390	1 730 265 208	(19 818)
Dettes envers la clientèle	11 546 279 875	11 548 432 593	(2 152 718)	12 497 024 699	12 498 302 392	(1 277 693)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	902 323	902 323	0	760 315	760 315	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	2 671 889 552	2 671 889 552	0	1 794 825 648	1 794 825 648	0
Dérivés	1 573 878 656	1 573 878 656	0	781 982 420	781 982 420	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	91 611 929	91 611 929	0	58 956 377	58 956 377	0
Dettes représentées par un titre	619 234 370	628 487 478	(9 253 108)	888 625 678	895 213 904	(6 588 226)
Dettes subordonnées	751 562 232	830 619 026	(79 056 794)	417 553 218	419 468 415	(1 915 197)
Autres passifs	366 359 863	366 359 863	0	359 566 164	359 566 164	0
TOTAL	**20 200 289 893**	**20 297 189 181**	**(96 899 288)**	**18 529 539 909**	**18 539 340 843**	**(9 800 934)**

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable (voir la Note 1.7 de la section « Règles d'évaluation »).

À l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des "Passifs financiers désignés à la juste valeur", l'écart de taux dû à notre propre qualité de crédit a été considéré comme inchangé pour la détermination de la juste valeur.

B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur ultérieurement à leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

Niveau 1 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. les dérivés des prix).

Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

B.1 Actifs	31/12/12			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	45 224 445	13 247 449	28 854 528	87 326 422
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	0	36 844 610	36 844 610
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	3 653 654 483	0	0	3 653 654 483
Actifs financiers disponibles à la vente - actions [1]	117 982 942	39 792 871	26 593 765	184 369 578
Dérivés	287 290	1 495 414 665	214 051 884	1 709 753 839
TOTAL	**3 817 149 160**	**1 548 454 985**	**306 344 787**	**5 671 948 932**

	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	73 862 824	32 468 509	1 480 216	107 811 549
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	5 130 871 684	130 249 728	0	5 261 121 412
Actifs financiers disponibles à la vente - actions [1]	113 566 692	29 299 595	28 017 334	170 883 621
Dérivés	587 015	672 960 957	14 409 984	687 957 956
TOTAL	**5 318 888 215**	**864 978 789**	**43 907 534**	**6 227 774 538**

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

B.2 Passifs	31/12/12			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	902 323	0	0	902 323
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	2 182 030 967	489 858 585	2 671 889 552
Dérivés	1 137 291	1 387 727 767	185 013 598	1 573 878 656
TOTAL	**2 039 614**	**3 569 758 734**	**674 872 183**	**4 246 670 531**

	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	395 868	364 447	0	760 315
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	1 479 483 457	315 342 191	1 794 825 648
Dérivés	3 413 089	774 129 911	4 439 420	781 982 420
TOTAL	**3 808 957**	**2 253 977 815**	**319 781 611**	**2 577 568 383**

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

[1] Non inclus les titres à revenu variable évalués au coût (d'un montant de EUR 8,4 millions au 31 décembre 2013 et EUR 9,7 millions au 31 décembre 2012).

C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

C.1 Actifs	31/12/12		31/12/13	
	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	4 130 171	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	34 059	5 387 114
Dérivés	0	0	952	0
TOTAL	**0**	**4 130 171**	**35 011**	**5 387 114**

C.2 Passifs

Aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été effectué en 2012 et 2013.

D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3

D.1 Actifs	31/12/12				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28 232 508	2 907 068	0	884 130	(527 840)
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	3 340 675	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	8 538 731	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	27 186 033	(700 000)	36 664	594 848	(2 354)
Dérivés	156 023 019	71 341 560	9 090 934	0	0
TOTAL	**219 980 291**	**76 889 303**	**9 127 598**	**1 478 978**	**(530 194)**

	31/12/12				
	Règlement	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(2 641 338)	0	0	0	28 854 528
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	33 503 935	0	0	36 844 610
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	0	(7 489 172)	(1 049 559)	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	0	(521 426)	26 593 765
Dérivés	(22 766 948)	370 645	(7 326)	0	214 051 884
TOTAL	**(25 408 286)**	**33 874 580**	**(7 496 498)**	**(1 570 985)**	**306 344 787**

	31/12/13				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28 854 528	47 884	0	1 791 757	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	36 844 610	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	26 593 765	(8 069)	(503 008)	131 806	(931)
Dérivés	214 051 884	33 425 345	(28 656 386)	1 452 208	0
TOTAL	**306 344 787**	**33 465 160**	**(29 159 394)**	**3 375 767**	**(931)**

	31/12/13				
	Règlement	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(6 066 900)	0	(23 147 053)	0	1 480 216
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	0	(36 844 610)	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	2 347 119	(543 348)	0	28 017 334
Dérivés	(116 994 186)	3 785 738	(92 654 619)	0	14 409 984
TOTAL	**(123 061 086)**	**6 132 857**	**(153 189 630)**	**0**	**43 907 534**

D.2 Passifs

	31/12/12				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Vente	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	699 528 736	(13 512 688)	(111 400 697)	103 425 899	(176 667 931)
Dérivés	129 648 011	98 899 253	0	0	(41 909 331)
TOTAL	**829 176 747**	**85 386 565**	**(111 400 697)**	**103 425 899**	**(218 577 262)**

	31/12/12			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	(11 514 734)	0	489 858 585
Dérivés	0	(1 624 335)	0	185 013 598
TOTAL	**0**	**(13 139 069)**	**0**	**674 872 183**

	31/12/13				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Vente	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	489 858 585	27 202 658	0	47 778 302	(219 693 430)
Dérivés	185 013 598	(17 890 844)	0	124 759	(83 082 076)
TOTAL	**674 872 183**	**9 311 814**	**0**	**47 903 061**	**(302 775 506)**

	31/12/13			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	49 522 058	(46 475 892)	(32 850 090)	315 342 191
Dérivés	65 779	(79 791 796)	0	4 439 420
TOTAL	**49 587 837**	**(126 267 688)**	**(32 850 090)**	**319 781 611**

L'évolution des montants déclarés en Niveau 3 pendant les années 2012 et 2013 s'explique comme suit :

- la colonne « Total des gains et pertes dans le compte de résultat » ne peut être analysée, comme telle, isolément. En effet, certains actifs et passifs au coût amorti ou en Niveau 1 ou 2 peuvent être couverts par des dérivés classés en Niveau 3. Nous référons ici à la Note 11.3 « Résultat net de la comptabilité de couverture » pour avoir une vue économique de l'impact en compte de résultat ;
- l'amélioration des modèles développés en interne et le résultat positif des back-testing ont généré des transferts entre niveaux, essentiellement du Niveau 3 vers le Niveau 2 ;
- la revue détaillée des émissions structurées complexes effectuée par le Risk Management local explique également les transferts de et vers le Niveau 3 des passifs financiers désignés à la juste valeur du fait du caractère observable des données utilisées pour leur évaluation ;
- réduction significative du portefeuille de dérivés.

Toutefois, l'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

À noter que les instruments financiers de Niveau 3 détenus à des fins de transaction sont dus aux rachats d'émissions BIL.

E. SENSIBILITÉ À DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES DE L'ÉVALUATION EN NIVEAU 3

La BIL utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en « mark-to-model ». La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque la BIL utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- Les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et/ou en incorporant une analyse des différences entre les prix acheteurs-vendeurs pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en Niveau 3.

Les principaux impacts de sensibilités se retrouvent au niveau des émissions structurées désignées à la juste valeur par le résultat. Néanmoins, ces impacts sont compensés par une sensibilité inverse au niveau de dérivés de couverture liés à l'activité.

12.2 Exposition au risque de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.3 Actifs financiers donnés en garantie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.7 Risque de change

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.8 Ratios de solvabilité

Capital réglementaire, montant total des risques pondérés et ratios de solvabilité

	31/12/12	31/12/13
TOTAL DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (APRÈS RÉPARTITION)	**819 763 873**	**904 309 969**
Fonds propres réglementaires au sens strict y compris le capital hybride [1]	**605 211 660**	**649 777 354**
Fonds propres de base	923 595 444	1 037 020 523
Écarts de conversion - Groupe	(11 091 671)	(12 133 768)
Déductions et filtres prudentiels	(307 292 113)	(375 109 401)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	**214 552 213**	**254 532 615**
Emprunts subordonnés à durée déterminée	170 740 037	176 163 816
Déductions et filtres prudentiels	43 812 176	78 368 799

	31/12/12	31/12/13
RISQUES PONDÉRÉS	**4 206 851 251**	**4 353 508 526**
Risque de crédit	3 367 163 188	3 537 942 113
Risque de marché	145 058 075	119 027 925
Risque opérationnel	694 629 988	696 538 488
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Tier 1	14,39 %	14,93 %
Capital Adequacy Ratio	19,49 %	20,77 %

[1] Les fonds propres comprennent le résultat de l'exercice. Aucun dividende en relation avec l'année 2013 ne sera distribué (voir la proposition de répartition du résultat 2013 p.106).

Comptes annuels de la maison mère

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	81
Bilan de la maison mère	82
Compte de résultat	84
État de résultat global	85
Variation des fonds propres	86
Tableau des flux de trésorerie	88
Notes aux comptes annuels	89
Proposition de répartition du résultat 2013	106

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de
Banque Internationale à Luxembourg SA
69, Route d'Esch
L-2953 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque Internationale à Luxembourg SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de Banque Internationale à Luxembourg SA au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Autres points d'attention

Les comptes annuels de Banque Internationale à Luxembourg SA au 31 décembre 2012 ont été audités par un autre réviseur d'entreprises qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces comptes annuels en date du 28 mars 2013.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Jean-Michel Pacaud

Le 4 avril 2014

Bilan de la maison mère

ACTIF (en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2	3 256 328 704	1 138 593 576
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3	1 981 535 108	1 383 683 490
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4	9 377 534 847	10 046 666 978
IV.	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	7.5	123 012 000	107 811 549
V.	Investissements financiers	7.6	3 885 439 436	5 400 268 762
VI.	Dérivés	9.1	1 709 892 229	687 445 943
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		25 452 345	15 942 122
VIII.	Immeubles de placement	7.8 / 7.12	165 737 717	153 778 831
IX.	Immobilier, matériel et équipement	7.8 / 7.12	113 019 714	109 642 872
X.	Immobilisations incorporelles	7.9	34 166 278	37 410 029
XI.	Actifs d'impôts exigibles	7.10	0	669
XII.	Impôts différés actifs	7.10 / 9.2	372 553 675	355 729 504
XIII.	Autres actifs	7.11	50 624 559	58 865 257
TOTAL DE L'ACTIF			21 095 296 612	19 495 839 582

DETTES

(en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1	2 786 848 819	1 946 552 568
II.	Dettes envers la clientèle	8.2	11 282 762 217	12 247 428 259
III.	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	8.3	2 683 165 361	1 795 899 825
IV.	Dérivés	9.1	1 573 710 808	780 418 071
V.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		91 611 929	58 956 377
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4	619 234 370	888 625 678
VII.	Dettes subordonnées	8.5	751 562 232	417 553 218
VIII.	Provisions et autres obligations	8.6	60 247 136	65 404 064
IX.	Passifs d'impôts exigibles	8.7	14 598 107	14 660
X.	Impôts différés passifs	8.7 / 9.2	1 868 964	759 447
XI.	Autres passifs	8.8	236 343 135	239 509 974
TOTAL DES DETTES			**20 101 953 078**	**18 441 122 141**

FONDS PROPRES

(en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
XII.	Capital souscrit	9.6	141 224 090	141 224 090
XIII.	Primes d'émission et d'apport		708 297 160	708 297 160
XIV.	Actions propres		(1 455 000)	(1 455 000)
XV.	Réserves et report à nouveau		2 307 919	11 269 434
XVI.	Résultat net de la période		30 669 088	167 860 341
FONDS PROPRES DE BASE			**881 043 257**	**1 027 196 025**
XVII.	Gains ou pertes latents ou différés		112 300 277	27 521 416
	a) Réserve sur titres disponibles à la vente		*160 591 605*	*97 177 219*
	b) Autres réserves		*(48 291 328)*	*(69 655 803)*
TOTAL DES FONDS PROPRES			**993 343 534**	**1 054 717 441**
TOTAL DES DETTES ET DES FONDS PROPRES			**21 095 296 612**	**19 495 839 582**

Compte de résultat

(en EUR)		Notes	31/12/12	31/12/13
I.	Intérêts perçus	11.1	981 712 948	699 729 758
II.	Intérêts payés	11.1	(777 049 533)	(464 752 001)
III.	Dividendes	11.2	23 604 727	5 704 648
IV.	Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture	11.3	1 759 912	43 078 914
V.	Résultat net sur investissements (actifs et passifs non désignés à la juste valeur par le résultat)	11.4	(57 542 457)	107 831 421
VI.	Commissions perçues	11.5	143 943 647	158 791 939
VII.	Commissions versées	11.5	(18 153 246)	(16 114 563)
VIII.	Autres résultats nets d'exploitation	11.7	13 298 813	(15 919 898)
PRODUIT NET			**311 574 811**	**518 350 218**
IX.	Frais de personnel	11.8	(160 719 583)	(172 103 922)
X.	Frais généraux et administratifs	11.9	(106 621 506)	(106 884 452)
XI.	Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	11.10	(21 548 618)	(24 192 437)
COÛTS			**(288 889 707)**	**(303 180 811)**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION			**22 685 104**	**215 169 407**
XII.	Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit	11.11	(17 899 716)	(22 451 169)
XIII.	Provisions pour litiges juridiques	11.15	13 052 947	(364 290)
RESULTAT NET AVANT IMPOTS			**17 838 335**	**192 353 948**
XIV.	Charge d'impôts	11.13	12 830 753	(24 493 607)
RESULTAT NET			**30 669 088**	**167 860 341**
	Résultat par action	11.14		
	- de base		15,21	83,24
	- dilué		15,21	83,24

État de résultat global

(en EUR)	31/12/12	31/12/13
RÉSULTAT NET COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	30 669 088	167 860 341
GAINS (PERTES) NON RECONNU(E)S DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	104 360 922	(84 778 861)
Élements non reclassés dans le compte de résultat	**(3 170 031)**	**(6 898 541)**
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Brut	(4 478 709)	(9 746 456)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur régimes de retraite à prestations définies - Impôts	1 308 678	2 847 915
Élements reclassés dans le compte de résultat	**107 530 953**	**(77 880 320)**
Gains (pertes) sur couvertures d'investissements nettes	(58 915)	(128 271)
Écarts de conversion	7 368 305	995 509
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(129 535)	(21 716 095)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente	139 446 553	(67 975 469)
Impôts sur élements reclassés dans le compte de résultat	(39 095 455)	10 944 006
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE, NET D'IMPÔTS	135 030 010	83 081 480

Variation des fonds propres

FONDS PROPRES DE BASE (en EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
AU 01/01/12, IFRS	141 224 090	617 668 312	(1 455 000)	1 565 801 915	(1 704 499 564)	618 739 753
Affectation du résultat 2011		(113 217 609)		(1 591 281 955)	1 704 499 564	0
Augmentation de capital		203 846 457				203 846 457
Affectation au capital hybride [1]				23 804 567		23 804 567
Variation des normes comptables [2]				3 983 392		3 983 392
Résultat net de la période					30 669 088	30 669 088
AU 31/12/12, IFRS	141 224 090	708 297 160	(1 455 000)	2 307 919	30 669 088	881 043 257

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (en EUR)	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écart de conversion [3]	Gains ou pertes latents ou différés
AU 01/01/12, IFRS	60 291 037	769 181	0	(53 120 861)	7 939 357
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	66 314 152				66 314 152
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		735 442			735 442
Écarts de conversion	(1 068)		(3 170 031)	7 368 304	4 197 205
Remboursements de la période, cessions ou arrivées à maturité	(1 593 219)				(1 593 219)
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	35 580 703				35 580 703
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		(873 363)			(873 363)
AU 31/12/12, IFRS	160 591 605	631 260	(3 170 031)	(45 752 557)	112 300 277

[1] Montant net d'impôts.
[2] Voir la Note 1.2.4.1 des Comptes consolidés.
[3] Au 31 décembre 2012, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -36 297 941 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés (au 31 décembre 2011 : EUR -35 431 536).

FONDS PROPRES DE BASE (en EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
AU 01/01/13, IFRS	141 224 090	708 297 160	(1 455 000)	2 307 919	30 669 088	881 043 257
Affectation du résultat 2012				30 669 088	(30 669 088)	0
Affectation au capital hybride [1]				(21 707 573)		(21 707 573)
Résultat net de la période					167 860 341	167 860 341
AU 31/12/13, IFRS	141 224 090	708 297 160	(1 455 000)	11 269 434	167 860 341	1 027 196 025

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (en EUR)	Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Autres réserves	Écart de conversion [2]	Gains ou pertes latents ou différés
AU 01/01/13, IFRS	160 591 605	631 260	(3 170 031)	(45 752 557)	112 300 277
Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	7 152 719				7 152 719
Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		1 761 044			1 761 044
Variation nette des autres réserves			(6 898 541)		(6 898 541)
Écarts de conversion	(1 542)			995 508	993 966
Variation du périmètre	4 423				4 423
Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente suite à la vente	(70 569 986)				(70 569 986)
Couverture de flux de trésorerie - Rupture de la relation de couverture		(17 222 486)			(17 222 486)
AU 31/12/13, IFRS	97 177 219	(14 830 182)	(10 068 572)	(44 757 049)	27 521 416

[1] Montant net d'impôts.
[2] Au 31 décembre 2013, les écarts de conversion comprennent un montant de EUR -34 294 962 relatif à la couverture d'investissements nets liée aux variations de change des titres consolidés (au 31 décembre 2012 : EUR -36 297 941).

Tableau des flux de trésorerie

(en EUR)	Notes	31/12/12	31/12/13
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net après impôts		30 669 088	167 860 341
Ajustement pour :			
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	7.8 / 7.9	33 183 584	36 708 313
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	11.4 / 11.11	17 155 169	20 331 618
- Gains / (pertes) net(te)s sur investissements		(3 186 560)	(48 119 512)
- Provisions (y compris les dépréciations collectives)	7.11 / 8.6 / 8.8 / 11.11	(26 004 807)	(3 974 434)
- Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	11.3	(1 602 280)	(24 076 782)
- Impôts différés	11.13	(27 429 029)	38 607 168
- Autres ajustements		5 542 628	0
Variation des actifs et des dettes opérationnels		1 943 871 527	(2 402 576 938)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		**1 972 199 320**	**(2 215 240 226)**
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	7.8 / 7.9	(24 594 928)	(28 623 458)
Vente d'immobilisations	7.8 / 7.9	9 125	4 554 329
Acquisition d'actions non consolidées		(8 120 553)	(2 881 480)
Vente d'actions non consolidées		3 617 292	81 145 212
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		**(29 089 064)**	**54 194 603**
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		203 846 457	0
Remboursement de dettes subordonnées [1]		0	(339 373 338)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		**203 846 457**	**(339 373 338)**
LIQUIDITÉS NETTES DEGAGÉES		**2 146 956 713**	**(2 500 418 961)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		**2 284 650 824**	**4 434 745 437**
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		1 972 199 320	(2 215 240 226)
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement		(29 089 064)	54 194 603
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement		203 846 457	(339 373 338)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		3 137 900	(11 492 844)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		**4 434 745 437**	**1 922 833 632**
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE			
Impôts payés		54 197	4 405
Dividendes reçus	11.2	23 604 727	5 704 648

Le groupe BIL a décidé de qualifier d'activités de financement les opérations relatives aux fonds propres de base, actions propres et autres éléments éligibles comme capital réglementaire.

Les activités d'investissement sont limitées aux immobilisations (corporelles et incorporelles) et aux opérations sur actions disponibles à la vente.

[1] Opérations générant de la trésorerie uniquement.

Notes aux comptes de la maison mère

Note préliminaire :
Présentation des comptes annuels

Lorsque le solde d'une rubrique est à zéro pour l'année sous revue et pour l'année comparative, la ligne n'est dans ce cas pas reprise dans les états financiers. Cette règle est valable pour la présentation du bilan de la maison mère, du compte de résultat, de l'état de résultat global, de la variation des fonds propres, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que pour les notes aux comptes de la maison mère.

Note 1
Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Note 2
Mouvements dans les succursales et liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

Note 3
Analyse par métiers et répartition géographique

Note 4
Evénements importants repris dans le compte de résultat

Note 5
Evénements postérieurs à la clôture

Note 6
Litiges

Note 7
Notes sur l'actif du bilan de la maison mère

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales
7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit
7.4 Prêts et créances sur la clientèle
7.5 Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
7.6 Investissements financiers
7.7 Participations et parts dans des entreprises liées
7.8 Immobilisations corporelles
7.9 Immobilisations incorporelles
7.10 Actifs fiscaux
7.11 Autres actifs
7.12 Contrats de location
7.13 Qualité des actifs financiers

Note 8
Notes sur les dettes du bilan de la maison mère

8.1 Dettes envers les établissements de crédit
8.2 Dettes envers la clientèle
8.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat
8.4 Dettes représentées par un titre
8.5 Dettes subordonnées
8.6 Provisions et autres obligations
8.7 Dettes fiscales
8.8 Autres passifs

Note 9
Autres notes annexes au bilan de la maison mère

9.1 Dérivés
9.2 Impôts différés
9.3 Paiements fondés sur des actions
9.4 Transactions avec des parties liées
9.5 Titrisation
9.6 Fonds propres
9.7 Taux de change

Note 10
Notes sur les éléments hors bilan

10.1 Opérations en délai d'usance
10.2 Garanties
10.3 Engagements de crédit
10.4 Autres engagements

Note 11
Notes annexes au compte de résultat

11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés
11.2 Dividendes
11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture
11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non désignés à la juste valeur par le résultat)
11.5 Commissions reçues et versées
11.6 Honoraires des réviseurs d'entreprises
11.7 Autres résultats nets d'exploitation
11.8 Frais de personnel
11.9 Frais généraux et administratifs
11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles
11.11 Corrections de valeur sur prêts et provisions pour engagements de crédit
11.12 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles
11.13 Charge d'impôts
11.14 Résultat par action
11.15 Provisions pour litiges juridiques

Note 12
Notes sur l'exposition aux risques

12.1 Juste valeur
12.2 Exposition au risque de crédit
12.3 Actifs financiers donnés en garantie
12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt
12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)
12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance
12.7 Risque de change
12.8 Ratios de solvabilité

Note 1 : Règles de présentation et d'évaluation des comptes

Les comptes annuels de la maison mère étant publiés depuis 2008 en IFRS, les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels de la maison mère sont reprises en détail dans la Note 1 des comptes consolidés de cet ouvrage.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Information spécifique concernant les comptes annuels de la maison mère :
Les participations consolidées sont consolidées selon IAS 27 sur base de la methode du coût.

Régimes à prestations définies
La Banque considère que la partie capital décès en service et toute prestation risque indépendante des années de service, initialement incluses dans la provision pour obligation à prestations définies, doivent être traitées sur base des paiements des primes d'assurance sans autre provisionnement nécessaire pour ce type de risque. Cela génère un impact sur les fonds propres qui est repris dans les chiffres de 2012 pour un montant brut positif de EUR 5,63 millions (montant net de EUR 3,98 millions). Le tableau suivant montre l'impact du retraitement sur le bilan consolidé au 31 décembre 2012 :

États financiers		31/12/12
(en EUR)		Impact pro forma
ACTIFS	Actifs fiscaux	(1 644 458)
DETTES	Provisions et autres obligations	(5 627 850)
FONDS PROPRES	Réserves et report à nouveau	3 983 392

2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Deux entités sont considérées comme parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre, ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie. La maison mère du Groupe est la BIL. Les relations avec les sociétés mises en équivalence ainsi que les relations avec les dirigeants sont mentionnées dans ces états financiers.

Note 2 : Mouvements dans les succursales et liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

2.1 Mouvements dans les succursales

Entrées
Banque Internationale à Luxembourg Belgique, succursale de Banque Internationale à Luxembourg SA
BIL Danmark, filial af Banque Internationale à Luxembourg SA, Luxembourg

Sorties
Néant

2.2 Liste des principales sociétés filiales et sociétés affiliées

Au 31 décembre 2013, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 10% du capital souscrit se présente comme suit :

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA	Beethovenstrasse 48 PO Box 2192 CH-8022 Zürich	100
BIL Asia Singapore Ltd	9 Raffles Place #29-01 Republic Plaza Singapore 048619	100
BIL Auto Lease Luxembourg SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
BIL Invest N.V.	Pietermaai 15 PO Box 4905 Curaçao – Nederlandse Antilles	100
BIL Manage Invest SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
BIL RE SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
BIL Trust Ltd	Canada Court 14 PO Box 48 St Peter Port Guernsey GY1 3BQ, Channel Islands	100
CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME SA	7, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg	10
Compagnie Financière BIL SA & Cie S.e.c.s	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	99,99
Europay Luxembourg S.C.	10, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach	35,20
Experta Corporate and Trust Services SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
I.B. Finance SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne SA	Aéroport de Luxembourg L-2987 Luxembourg	13,14
Private II Wealth Management SARL	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Selskabet af 18 December 2013 A/S	Gronningen 17 DK-1270 Copenhagen	100
Société de la Bourse de Luxembourg SA	11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg	21,41
Société du 25 juillet 2013 SA	54-56 avenue Hoche Building Regus F-75008 Paris	99,99
Société Luxembourgeoise de Leasing – BIL LEASE SA	Valley Park B 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg	100
Visalux S.C.	10, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach	16,24

Note 3 : Analyse par métiers et répartition géographique

Voir la Note 3 des comptes consolidés.

RÉSULTAT (en milliers d'EUR)	31/12/12		
	Produit	*dont produit net d'intérêts*	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	**354 706**	***218 745***	**87 246**
Treasury and Financial Markets	**(1 629)**	***(28 700)***	**(33 200)**
Group Center	**(41 502)**	***38 223***	**(36 208)**
Core	20 024	*26 223*	18 074
Non-core	(61 526)	*12 000*	(54 282)
TOTAL	**311 575**	***228 268***	**17 838**
Résultat avant impôts			17 838
Impôts			12 831
RÉSULTAT NET			**30 669**

RÉSULTAT (en milliers d'EUR)	31/12/13		
	Produit	*dont produit net d'intérêts*	Résultat avant impôts
Retail, Corporate and Private Banking	**390 980**	***233 420***	**111 793**
Treasury and Financial Markets	**41 072**	***2 573***	**5 516**
Group Center	**86 298**	***4 689***	**75 045**
Core	86 298	*4 689*	75 045
TOTAL	**518 350**	***240 682***	**192 354**
Résultat avant impôts			192 354
Impôts			(24 494)
RÉSULTAT NET			**167 860**

ACTIFS ET DETTES (en milliers d'EUR)	31/12/12 [1]		31/12/13	
	Actifs	Dettes	Actifs	Dettes
Retail, Corporate and Private Banking	**9 377 535**	**13 498 728**	**10 046 667**	**13 959 113**
Treasury and Financial Markets	**10 598 865**	**5 394 625**	**8 482 882**	**3 632 654**
Group Center	**1 118 897**	**1 208 601**	**966 290**	**849 355**
TOTAL	**21 095 297**	**20 101 953**	**19 495 840**	**18 441 122**

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE (en milliers d'EUR)	31/12/12			
	Investissements	Amortissements	Dépréciations [2]	Autres charges sans contrepartie de trésorerie [3]
Retail, corporate and Private Banking	**0**	**0**	**(18 136)**	**2 095**
Treasury and Financial Markets	**0**	**0**	**(181)**	**0**
Group Center	**9 126**	**(21 549)**	**(7 921)**	**2 232**
Core	9 126	(21 549)	(7 921)	(8 726)
Non-core	0	0	0	10 958
TOTAL	**9 126**	**(21 549)**	**(26 238)**	**4 327**

	31/12/13			
	Investissements	Amortissements	Dépréciations [2]	Autres charges sans contrepartie de trésorerie [3]
Retail, corporate and Private Banking	**0**	**0**	**(23 007)**	**(271)**
Treasury and Financial Markets	**0**	**0**	**(984)**	**0**
Group Center	**11 179**	**(24 192)**	**(1 406)**	**(18 795)**
Core	11 179	(24 192)	(1 406)	(18 795)
Non-core	0	0	0	0
TOTAL	**11 179**	**(24 192)**	**(25 397)**	**(19 066)**

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, y compris les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur la base de l'encours à moyen et à long terme ;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

[1] Une partie des Produits Structurés BIL (BSP) émis par la BIL ont été reclassifiés entre les trois lignes d'activités en fonction de l'allocation des revenus (Retail, Corporate and Private Banking +2,2 milliards, Group Center +0,1 milliard et TFM -2,3 milliards). Toutes les dettes subordonnées et convertibles (751 millions) ont été ré-allouées du secteur "Trasury and Financial Markets" vers le secteur "Group Center" suite à la décision d'allouer tous les revenus générés par la gestion bilantaire sous "Group Center".
[2] Inclut les dépréciations sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, les dépréciations sur titres, les dépréciations sur prêts et sur provisions pour engagements de crédit, ainsi que les dépréciations sur écarts d'acquisition.
[3] Inclut les frais IFRS 2, les indemnités nettes pour provisions pour frais de restructuration, les indemnités nettes pour provisions relatives à IAS 19, ainsi que les pertes de capitaux sur échanges d'actifs.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en milliers d'EUR)		Bahrein	Belgique	Danemark	Luxembourg	Singapour	Total
AU 31/12/12	**Produit net**	505	0	0	260 073	50 997	**311 575**
AU 31/12/13	**Produit net**	2 814	29	(3 327)	511 983	6 851	**518 350**

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

Note 4 : Événements importants repris dans le compte de résultat

Ces événements sont repris au point 1 du rapport de gestion consolidé.

Note 5 : Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif que ceux mentionnés dans le rapport de gestion consolidé n'est à mentionner après la clôture qui pourrait avoir un effet majeur sur les comptes de la BIL.

Note 6 : Litiges

À la suite de la faillite de Bernard L. Madoff Investment Securities («BLMIS»), les administrateurs judiciaires de BLMIS et de certains fonds d'investissement liés à B. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à B. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de «clawback», la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BLMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de «clawback» ont été intentées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA et de sa filiale Banque Internationale à Luxembourg (Suisse) SA, les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 68 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Banque Internationale à Luxembourg SA pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Banque Internationale à Luxembourg SA n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Au 31 décembre 2013, aucune provision relative aux actions de «clawback» n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Banque Internationale à Luxembourg SA par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

La Banque n'a pas d'autre litige significatif non adéquatement provisionné qui serait à considérer afin que les lecteurs puissent évaluer les risques liés à d'éventuels risques de crédit ou litiges actuels ou potentiels.

Note 7 : Notes sur l'actif du bilan consolidé (en EUR)

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.2 Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.3 Prêts et créances sur établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.4 Prêts et créances sur la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.5 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.6 Investissements financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.7 Participations et parts dans des entreprises liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.8 Immobilisations corporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.9 Immobilisations incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.10 Actifs fiscaux

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.11 Autres actifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.12 Contrats de location

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

7.13 Qualité des actifs financiers

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

Note 8 : Notes sur les dettes du bilan de la maison mère (en EUR)

8.1 Dettes envers les établissements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.2 Dettes envers la clientèle

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.3 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.4 Dettes représentées par un titre

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/12	31/12/13
Certificats de dépôt	96 919 701	64 509 357
Obligations non convertibles	522 314 669	824 116 321
TOTAL	**619 234 370**	**888 625 678**

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

voir les Notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la Note 12.1

8.5 Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE	31/12/12	31/12/13
Dettes subordonnées non convertibles [1]	560 194 004	330 425 705
Capital hybride et actions privilégiées remboursables [2]	191 368 228	87 127 513
TOTAL	**751 562 232**	**417 553 218**

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

voir les Notes 12.4, 12.5 et 12.6

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

voir la Note 12.1

8.6 Provisions et autres obligations

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.7 Dettes fiscales

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

8.8 Autres passifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

[1] Liste disponible sur demande.

[2] En accord avec la clause de "Loss Participation" telle que définie dans le prospectus du capital hybride émis par la BIL, le montant de perte excédant les réserves disponibles a été partagé, au prorata, entre d'une part le montant du capital hybride (pour EUR 33,6 millions), et la somme du capital souscrit et de la prime d'émission ajustée du montant des actions propres d'autre part. En 2013, en accord avec la clause de "Loss Participation", suite à une réduction du montant de contribution, le bénéfice doit être alloué au capital hybride en vue de restaurer le montant initial de contribution ("Restoration Allocation"). Donc, le bénéfice 2012 a été alloué au capital hybride pour un montant de EUR 30,7 millions. Au cours de l'année 2013, la Banque a remboursé un montant nominal de EUR 137 millions de dette hybride, principalement grâce à sa gestion bilantaire.

Note 9 : Autres notes annexes au bilan de la maison mère (en EUR)

9.1 Dérivés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.2 Impôts différés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.3 Paiements fondés sur des actions

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.4 Transactions avec des parties liées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.5 Titrisation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.6 Fonds propres

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

9.7 Taux de change

		31/12/12		31/12/13	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,2720	1,2451	1,5384	1,3943
Dollar canadien	CAD	1,3148	1,2908	1,4626	1,3765
Franc suisse	CHF	1,2073	1,2040	1,2270	1,2292
Couronne danoise	DKK	7,4604	7,4448	7,4594	7,4577
Livre sterling	GBP	0,8130	0,8115	0,8323	0,8503
Dollar de Hong Kong	HKD	10,2380	10,0213	10,6767	10,3212
Yen japonais	JPY	114,0795	103,4487	144,4575	130,2865
Couronne norvégienne	NOK	7,3495	7,4655	8,3676	7,8673
Zloty polonais	PLN	4,0816	4,1724	4,1498	4,2154
Couronne suédoise	SEK	8,5978	8,6793	8,8640	8,6626
Dollar de Singapour	SGD	1,6133	1,6074	1,7393	1,6676
Dollar américain	USD	1,3210	1,2921	1,3769	1,3306

Note 10 : Notes sur les éléments hors bilan (en EUR)

10.1 Opérations en délai d'usance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

10.2 Garanties

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

10.3 Engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

10.4 Autres engagements

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

Note 11 : Notes annexes au compte de résultat (en EUR)

11.1 Intérêts perçus – Intérêts payés

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.2 Dividendes

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.3 Résultat net du portefeuille de transaction et résultat net de la comptabilité de couverture

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.4 Résultat net sur investissements (actifs et passifs non désignés à la juste valeur par le résultat)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.5 Commissions reçues et versées

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.6 Honoraires du réviseur d'entreprises

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.7 Autres résultats nets d'exploitation

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.8 Frais de personnel

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.9 Frais généraux et administratifs

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.10 Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.11 Corrections de valeurs sur prêts et provisions pour engagements de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.12 Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.13 Charges d'impôts

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.14 Résultat par action

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

11.15 Provisions pour litiges juridiques

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

Note 12 : Notes sur l'exposition aux risques (en EUR)

12.1 Juste valeur

A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

A.1. Juste valeur des actifs	31/12/12			31/12/13		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	3 256 328 704	3 256 328 704	0	1 138 593 576	1 138 593 576	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 981 535 108	1 984 258 782	2 723 674	1 383 683 490	1 380 070 182	(3 613 308)
Prêts et créances sur la clientèle	9 377 534 847	9 495 113 821	117 578 974	10 046 666 978	10 140 304 437	93 637 459
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	86 167 390	86 167 390	0	107 811 549	107 811 549	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	36 844 610	36 844 610	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	3 839 052 283	3 839 052 283	0	5 360 307 627	5 360 307 627	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	46 387 153	47 356 233	969 080	39 961 135	41 360 983	1 399 848
Dérivés	1 709 892 229	1 709 892 229	0	687 445 943	687 445 943	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	25 452 345	25 452 345	0	15 942 122	15 942 122	0
Autres actifs	731 769 723	731 769 723	0	715 427 162	715 427 162	0
TOTAL	**21 090 964 392**	**21 211 267 040**	**121 271 728**	**19 495 839 582**	**19 587 263 581**	**91 423 999**

A.2. Juste valeur des passifs	31/12/12			31/12/13		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	2 786 848 819	2 793 285 487	(6 436 668)	1 946 552 568	1 946 572 386	(19 818)
Dettes envers la clientèle	11 282 762 217	11 284 914 935	(2 152 718)	12 247 428 259	12 248 705 952	(1 277 693)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	902 323	902 323	0	760 315	760 315	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	2 682 262 038	2 682 262 038	0	1 795 139 510	1 795 139 510	0
Dérivés	1 573 710 808	1 573 710 808	0	780 418 071	780 418 071	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	91 611 929	91 611 929	0	58 956 377	58 956 377	0
Dettes représentées par un titre	619 234 370	628 487 478	(9 253 108)	888 625 678	895 213 904	(6 588 226)
Dettes subordonnées	751 562 232	830 619 026	(79 056 794)	417 553 218	419 468 415	(1 915 197)
Autres passifs	309 538 483	309 538 483	0	305 688 145	305 688 145	0
TOTAL	**20 098 433 219**	**20 195 332 507**	**(96 899 288)**	**18 441 122 141**	**18 450 923 075**	**(9 800 934)**

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable (voir la Note 1.7 de la section "Règles d'évaluation").

À l'exception des "Passifs financiers détenus à des fins de transaction" et des "Passifs financiers désignés à la juste valeur", l'écart de taux dû à notre propre qualité de crédit a été considéré comme inchangé pour la détermination de la juste valeur.

B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur ultérieurement à leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

Niveau 1 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. les dérivés des prix).

Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

B.1 Actifs	31/12/12			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	44 065 413	13 247 449	28 854 528	86 167 390
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	0	36 844 610	36 844 610
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	3 564 941 704	0	0	3 564 941 704
Actifs financiers disponibles à la vente - actions [1]	72 967 217	39 792 872	26 490 748	139 250 837
Dérivés	0	1 495 840 344	214 051 885	1 709 892 229
TOTAL	**3 681 974 334**	**1 548 880 665**	**306 241 771**	**5 537 096 770**

	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	73 862 824	32 468 509	1 480 216	107 811 549
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	5 035 097 868	130 249 728	0	5 165 347 596
Actifs financiers disponibles à la vente - actions [1]	5 932 779	29 299 595	27 923 317	63 155 691
Dérivés	0	673 035 959	14 409 984	687 445 943
TOTAL	**5 114 893 471**	**865 053 791**	**43 813 517**	**6 023 760 779**

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

B.2 Passifs	31/12/12			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	902 323	0	0	902 323
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	2 192 404 453	489 858 585	2 682 263 038
Dérivés	0	1 388 697 210	185 013 598	1 573 710 808
TOTAL	**902 323**	**3 581 101 663**	**674 872 183**	**4 256 876 169**

	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	395 868	364 447	0	760 315
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	1 479 797 319	315 342 191	1 795 139 510
Dérivés	0	775 978 651	4 439 420	780 418 071
TOTAL	**395 868**	**2 256 140 417**	**319 781 611**	**2 576 317 896**

La juste valeur peut le cas échéant être calculée sur une interpolation de prix de marché.

[1] Non inclus les titres à revenu variable évalués au coût telles que les participations consolidées (d'un montant de EUR 123 millions au 31 décembre 2013 et EUR 125 millions au 31 décembre 2012) et les autres titres à revenu variable évalués au coût (d'un montant de EUR 8,4 millions au 31 décembre 2013 et EUR 9,7 millions au 31 décembre 2012).

C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

C.1 Actifs	31/12/12		31/12/13	
	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1	Du Niveau 1 au Niveau 2	Du Niveau 2 au Niveau 1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	4 130 171	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	34 059	5 387 114
Dérivés	0	0	952	0
TOTAL	**0**	**4 130 171**	**35 011**	**5 387 114**

C.2 Passifs

Aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été effectué en 2012 et 2013.

D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3

D.1 Actifs

	31/12/12				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28 232 508	2 907 068	0	884 130	(527 840)
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	3 340 675	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	27 081 156	(700 000)	36 664	594 848	(2 354)
Dérivés	156 023 019	71 341 560	9 090 934	0	0
TOTAL	**211 336 683**	**76 889 303**	**9 127 598**	**1 478 978**	**(530 194)**

	31/12/12				
	Règlement	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(2 641 338)	0	0	0	28 854 528
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	33 503 935	0	0	36 844 610
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	(711 471)	191 905	26 490 748
Dérivés	(22 766 948)	370 646	(7 326)	0	214 051 885
TOTAL	**(25 408 286)**	**33 874 581**	**(718 797)**	**191 905**	**306 241 771**

	31/12/13				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Total gains et pertes en OCI	Achat	Vente
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28 854 528	47 884	0	1 791 757	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	36 844 610	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	26 490 748	0	(503 004)	131 802	0
Dérivés	214 051 885	33 425 345	(28 656 386)	1 452 208	0
TOTAL	**306 241 771**	**33 473 229**	**(29 159 390)**	**3 375 767**	**0**

	31/12/13				
	Règlement	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	(6 066 900)	0	(23 147 053)	0	1 480 216
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	0	0	(36 844 610)	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	2 347 119	(543 348)	0	27 923 317
Dérivés	(116 994 186)	3 785 737	(92 654 619)	0	14 409 984
TOTAL	**(123 061 086)**	**6 132 856**	**(153 189 630)**	**0**	**43 813 517**

D.2 Passifs

	31/12/12				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Vente	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	699 528 736	(13 512 688)	(111 400 697)	103 425 899	(176 667 931)
Dérivés	129 648 011	98 899 253	0	0	(41 909 331)
TOTAL	**829 176 747**	**85 386 565**	**(111 400 697)**	**103 425 899**	**(218 577 262)**

	31/12/12			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	(11 514 734)	0	489 858 585
Dérivés	0	(1 624 335)	0	185 013 598
TOTAL	**0**	**(13 139 069)**	**0**	**674 872 183**

	31/12/13				
	Balance d'ouverture	Total gains et pertes dans le compte de résultat	Vente	Émissions nouvelles	Règlement
Passifs financiers désignés à la juste valeur	489 858 585	27 202 658	0	47 778 302	(219 693 430)
Dérivés	185 013 598	(17 890 844)	0	124 759	(83 082 076)
TOTAL	**674 872 183**	**9 311 814**	**0**	**47 903 061**	**(302 775 506)**

	31/12/13			
	Transfert vers Niveau 3	Transfert du Niveau 3	Écarts de conversion	Total
Passifs financiers désignés à la juste valeur	49 522 058	(46 475 892)	(32 850 090)	535 035 621
Dérivés	65 779	(79 791 796)	0	87 521 496
TOTAL	**49 587 837**	**(126 267 688)**	**(32 850 090)**	**622 557 117**

L'évolution des montants déclarés en Niveau 3 pendant les années 2012 et 2013 s'explique comme suit :

- la colonne « Total des gains et pertes dans le compte de résultat » ne peut être analysée, comme telle, isolément. En effet, certains actifs et passifs au coût amorti ou en Niveau 1 ou 2 peuvent être couverts par des dérivés classés en Niveau 3. Nous référons ici à la Note 11.3 « Résultat net de la comptabilité de couverture » pour avoir une vue économique de l'impact en compte de résultat ;
- l'amélioration des modèles développés en interne et le résultat positif des back-testing ont généré des transferts entre niveaux, essentiellement du Niveau 3 vers le Niveau 2 ;
- la revue détaillée des émissions structurées complexes effectuée par le Risk Management local explique également les transferts de et vers le Niveau 3 des passifs financiers désignés à la juste valeur du fait du caractère observable des données utilisées pour leur évaluation ;
- réduction significative du portefeuille de dérivés.

Toutefois, l'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

À noter que les instruments financiers de Niveau 3 détenus à des fins de transaction sont dus aux rachats d'émissions BIL.

E. SENSIBILITÉ À DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES DE L'ÉVALUATION EN NIVEAU 3

La BIL utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en « mark-to-model ». La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque la BIL utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- Les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et/ou en incorporant une analyse des différences entre les prix acheteurs-vendeurs pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en Niveau 3.

Les principaux impacts de sensibilités se retrouvent au niveau des émissions structurées désignées à la juste valeur par le résultat. Néanmoins, ces impacts sont compensés par une sensibilité inverse au niveau de dérivés de couverture liés à l'activité.

12.2 Exposition au risque de crédit

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.3 Actifs financiers donnés en garantie

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.4 Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.5 Risque de marché et gestion de bilan (ALM)

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.6 Risque de liquidité : analyse par échéance

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.7 Risque de change

Pour le détail de cette note, voir la version anglaise du rapport annuel 2013.

12.8 Ratios de solvabilité

Capital réglementaire, montant total des risques pondérés et ratios de solvabilité

	31/12/12	31/12/13
TOTAL DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (APRÈS RÉPARTITION)	**773 814 648**	**854 632 751**
Fonds propres réglementaires au sens strict y compris le capital hybride [1]	**521 960 852**	**643 270 953**
Fonds propres de base	846 390 777	1 006 025 926
Écarts de conversion - Groupe	(45 752 559)	(44 757 044)
Déductions et filtres prudentiels	(278 677 366)	(317 997 929)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	**251 853 796**	**211 361 798**
Emprunts subordonnés à durée déterminée	169 857 237	174 996 386
Déductions et filtres prudentiels	81 996 559	36 365 412

	31/12/12	31/12/13
RISQUES PONDÉRÉS	**4 185 319 163**	**4 324 767 551**
Risque de crédit	3 444 313 463	3 592 300 263
Risque de marché	143 792 388	117 981 425
Risque opérationnel	597 213 313	614 485 863
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Tier 1	12,47 %	14,87 %
Capital Adequacy Ratio	18,49 %	19,76 %

[1] Les fonds propres comprennent le résultat de l'exercice. Aucun dividende en relation avec l'année 2013 ne sera distribué (voir la proposition de répartition du résultat 2013 p.106).

Proposition de répartition du résultat 2013

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de procéder à l'emploi du bénéfice de la manière suivante :

EUR	
Résultat de l'exercice	167 860 341
Affectation à la réserve légale	(14 122 409)
Affectation au capital hybride [1]	(2 962 684)
Affectation à la réserve AGDL	(10 000 000)
Affectation à la réserve pour actions propres	(1 455 000)
Affectation aux réserves disponibles	(139 320 248)
TOTAL	**0**

[1] D'après la clause de « Loss participation » telle que définie dans le prospectus du capital hybride émis par la BIL, si le montant contributif est réduit, les bénéfices doivent d'abord être alloués au capital hybride afin de rétablir la contribution initiale (« Restoration allocation »).